

Compétence et rayonnement

**RAPPORT
ANNUEL**

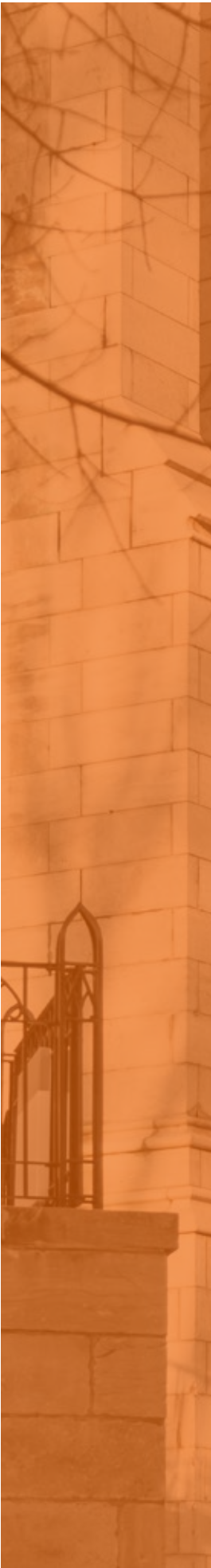
2017 / 2018



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

En couverture et ici:
Maison de la littérature, Chevalier Morales architectes
Grand prix d'excellence en architecture 2017,
Prix d'excellence en architecture 2017,
catégorie Bâtiments culturels
Photos: Chevalier Morales architectes





4 Lettres officielles

5 Mission, vision et valeurs

6 Faits saillants

7 L'Ordre

8 Rapport de la présidente

12 Rapport du directeur général
et secrétaire

17 Résolutions et rapport d'activités
du conseil d'administration

23 Les comités

24 Organigramme

25 Comité de gouvernance, d'éthique
et de ressources humaines

26 Comité stratégique

27 Comité d'audit

28 Comité sur le contrôle
de l'exercice de la profession

29 Comité d'admission

30 Comité de l'Examen
des architectes du Canada

31 Comité de la formation
des architectes

32 Comité d'inspection
professionnelle

33 Comité de révision

34 Conseil de discipline

36 Conciliation et arbitrage
de comptes

37 Comité des concours

38 Comité du congrès

39 Comité des prix

40 Les directions

41 Direction de la pratique
professionnelle

44 Bureau du syndic

45 Direction des communications
et des affaires publiques

48 Direction de l'administration

49 Personnel de l'Ordre

50 Les membres

51 Admission et délivrance des permis

56 Effectifs

60 Les états financiers

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2018.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

La ministre de la Justice,
Madame Stéphanie Vallée
Québec, septembre 2018



Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

C'est un immense plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

La présidente,
Nathalie Dion
Montréal, septembre 2018



Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

Je suis heureuse de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,
Nathalie Dion
Montréal, septembre 2018



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Mission

Dans une perspective de protection du public, l'OAQ valorise l'acquisition et le maintien d'un haut niveau de compétence par ses membres en vue de la réalisation d'un environnement bâti distinctif et de qualité qui soit source de fierté et d'identité collective.

Vision

Être un leader incontournable en matière de valorisation de l'architecture et de la profession d'architecte.

Valeurs

L'influence

Intervenir sur toutes les tribunes pertinentes afin d'agir sur le cours des événements et d'influer sur les orientations politiques et l'ensemble des enjeux qui touchent l'exercice de la profession d'architecte et la qualité de l'environnement bâti.

La proactivité

Prévoir l'évolution des enjeux qui touchent la profession et répondre en conséquence aux attentes du public.

L'inclusion

Valoriser, au sein de l'Ordre et de la profession, l'altruisme, la coopération, l'ouverture et l'intégration harmonieuse des différences.

L'innovation

Rechercher constamment des solutions innovantes et efficaces dans nos façons d'être et de faire. Promouvoir, dans l'intérêt du public, la recherche d'innovation afin de contribuer à l'amélioration de la pratique de l'architecture et de la qualité de l'environnement bâti.

Maison de la littérature, Chevalier Morales architectes
Grand prix d'excellence en architecture 2017,
Prix d'excellence en architecture 2017,
catégorie Bâtiments culturels
Photo: Chevalier Morales architectes

Faits saillants

Adoption
du plan stratégique
2018-2021

-

Suite des conversations
publiques sur une politique
québécoise de l'architecture

-

Adoption de politiques
de gestion des risques
et d'audit interne

-

Adoption d'un référentiel
de compétences

-

Poursuite de la réforme
de l'inspection

-

Journées de la relève

-

Nouveaux bureaux de Pomerleau, Lemay
Prix d'excellence en architecture 2017,
catégorie bâtiments administratifs
Photo: Jonathan Robert

1

L'Ordre



8

Nathalie Dion
Présidente de l'OAQ

Rapport de la présidente

C'est avec grande satisfaction que nous avons récolté durant cet exercice les premiers fruits du travail mené depuis 2014 pour que le Québec se dote d'une politique de l'architecture. Des étapes ont été franchies, mais nous poursuivons notre action dans ce dossier phare, tout en restant mobilisés dans plusieurs autres domaines.

Politique québécoise de l'architecture

Nous n'avons jamais été aussi près de doter le Québec d'une politique québécoise de l'architecture (PQA). L'enthousiasme que nous espérions susciter dans la société québécoise autour de ce projet s'est en effet concrétisé durant l'exercice, et cet élan dépasse largement le milieu de l'architecture.

Ma grande fierté est d'être allée rencontrer des citoyens dans les différentes régions du Québec et de les avoir vus si intéressés par la démarche. Bien sûr, l'appui unanime des élus de la Ville de Montréal lors du dernier conseil municipal avant les élections et l'engagement du ministère de la Culture et des Communications de « lancer les travaux en vue de l'élaboration d'une stratégie gouvernementale pour la qualité architecturale » représentent aussi des réussites. En « important » cette idée européenne, nous avons également inspiré nos homologues des autres provinces canadiennes. Plusieurs groupes ont commencé à travailler sur de tels projets de politique en dehors du Québec.

Bien entendu, rien n'est acquis, et nous devons poursuivre nos démarches, que ce soit auprès du gouvernement québécois, des municipalités ou des médias. J'espère sincèrement amener ce dossier encore plus loin pendant ma dernière année à la tête de l'OAQ.

Mobilité internationale

Nous avons jeté un autre pont entre le Canada et l'Europe en participant activement aux négociations en vue de la conclusion d'un Accord de reconnaissance mutuelle (ARM). Le travail de fond mené depuis cinq ans avec nos homologues canadiens a donné les résultats attendus: le Regroupement des ordres d'architectes du Canada et le Conseil des architectes d'Europe ont signé l'entente. Il reste toutefois à obtenir les approbations gouvernementales, ce qui, nous l'espérons, surviendra durant l'année 2019. Les architectes pourront alors travailler plus facilement d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique, que ce soit de manière ponctuelle ou permanente.

Loi sur les architectes

Le dossier de la révision de la Loi sur les architectes est au point mort. C'est pour le moins malheureux quand on sait que l'obligation de surveillance des travaux n'est toujours pas en vigueur au Québec. Il s'agit d'un enjeu de protection du public connu au sein de la population: lors de notre tournée au sujet de la PQA, les participants ont réclamé une surveillance de chantiers plus étroite afin de faire respecter les plans des concepteurs.

Plan stratégique

À l'interne, le conseil d'administration ainsi que la permanence ont consacré beaucoup d'efforts à l'élaboration du plan stratégique 2018-2021. Je me réjouis de l'adoption de ce plan ambitieux à l'automne dernier. Nos objectifs sont, entre autres, d'accroître le leadership de l'Ordre et de valoriser la profession au service de l'intérêt public.

Pratique professionnelle

Plusieurs ordres professionnels se sont dotés – ou sont en train de se doter – d'un référentiel de compétences. Le nôtre, que j'avais annoncé l'an dernier, a été approuvé en novembre. Nous disposons dorénavant d'un outil qui nous permet de mieux accompagner les architectes dans leur développement professionnel, et ce, tout au long de leur carrière. Le projet s'inscrit dans le renforcement de notre service de la pratique professionnelle, avec l'arrivée en poste de trois inspecteurs. Nous travaillerons prochainement à l'amélioration du fonctionnement du bureau du syndic.

Affaires publiques

Outre le projet de PQA, d'autres sujets nous ont donné l'occasion de prendre position sur la place publique. Je pense notamment à la nécessité de réintégrer la dalle-parc dans le projet du nouvel échangeur Turcot, de miser sur les aménagements et les milieux de vie sains dans une perspective de prévention en santé publique ou encore de resserrer les normes relatives à l'amiante. De plus, nous réagissons régulièrement à des projets de règlement, comme celui sur les travaux bénévoles de construction.

L'architecture au service de l'identité culturelle montréalaise est le titre du mémoire que j'ai présenté, le 10 avril 2017, devant les élus de la Ville de Montréal. Nous avons suggéré que la Ville appuie le projet de PQA et se dote d'une politique municipale de l'architecture. À notre satisfaction, la commission qui nous recevait a retenu notre recommandation dans son mémoire final, ce qui a donné lieu aux avancées que je décrivais en introduction.

Bien sûr, mon travail implique d'être présente à de nombreux événements, que ce soit des panels, des remises de prix et des soirées-bénéfices. C'est toujours un honneur de pouvoir m'adresser à différents auditoires sur des sujets variés en lien avec l'architecture: patrimoine, contrats publics, développement durable, inclusion sociale, intégration des femmes dans la profession, etc.



Depuis le début de ma présidence, en 2013, je constate année après année la professionnalisation et la rigueur accrues au sein de l'Ordre, autant en ce qui concerne le conseil d'administration que la direction générale et la permanence.

Événements de l'OAQ

Quant aux événements organisés par l'Ordre, le plus inspirant de l'année a sans aucun doute été la tenue des Prix d'excellence en architecture, en septembre dernier. Encore une fois, cela nous a offert une occasion irremplaçable de démontrer ce qu'est la qualité architecturale, de la célébrer et de la faire rayonner.

Un autre moment que j'apprécie beaucoup est la remise des permis, qui a eu lieu le 3 juin au cours de cet exercice. Je suis chaque fois ravie d'accueillir autant de nouveaux membres et autant de femmes. J'ai remis ce jour-là leur permis à 148 nouveaux architectes, dont 79 femmes.

Collaborations

Du 14 au 25 octobre s'est déroulé à Montréal le Sommet mondial du design. L'événement ayant réuni six disciplines du design – une première mondiale – a attiré plus de 2000 congressistes. L'Ordre y était présent en plus d'avoir participé à sa préparation.

En ma qualité de présidente, je suis sollicitée pour participer à titre personnel à différents groupes de travail ou organisations. J'ai notamment accepté l'invitation du ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, à siéger au conseil d'administration du Lab-École, dont la réflexion a réellement commencé pendant cet exercice.

L'OAQ fait par ailleurs partie du comité directeur de l'alliance ARIANE, qui milite pour une politique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Nous collaborons à l'élaboration de ses prises de position, particulièrement dans des mémoires comme celui sur la politique de mobilité durable. J'ai eu l'honneur d'animer le panel d'ouverture du forum *Savoir où on*

s'en va, que l'alliance a organisé le 20 février à Québec et qui a réuni des professionnels, des organismes et des représentants de plusieurs horizons. Le consensus qui s'est dégagé de cette journée rejoint les préoccupations de l'OAQ et des citoyens qui se sont exprimés au sujet de la PQA.

Plusieurs autres collaborations ont jalonné l'année. À titre d'exemples, citons le cercle de réflexion sur le bâtiment innovant et durable de la Ville de Montréal et le groupe de travail de l'Association des architectes en pratique privée du Québec au sujet du règlement sur les mezzanines proposé par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Nous nous sommes aussi rapprochés à plusieurs occasions de l'Association pour la santé publique du Québec.

Remerciements

Depuis le début de ma présidence, en 2013, je constate année après année la professionnalisation et la rigueur accrues au sein de l'Ordre, autant en ce qui concerne le conseil d'administration que la direction générale et la permanence. Je voudrais donc profiter de cette tribune pour exprimer ma reconnaissance envers mes collègues administrateurs, les membres des différents comités, notre directeur général, Jean-Pierre Dumont, et l'ensemble des employés de l'Ordre. Nous partageons, je le crois, un engagement sincère envers la protection du public.

Je ressens aussi de plus en plus l'intérêt que nos actions suscitent parmi la population et, tout particulièrement, chez nos membres. Que les architectes en soient ici remerciés.

Nathalie Dion

Présidente

Rapport du directeur général et secrétaire

L'année qui marque la fin d'un plan stratégique et la préparation du suivant est toujours cruciale pour une organisation et ses gens. Période de bilan, de remise en question et de repositionnement, 2017-2018 a permis à l'OAQ de faire le point sur les cinq dernières années, en plus de planifier l'avenir de l'organisation d'ici 2021. Un exercice auquel se sont livrés le conseil d'administration et le personnel de l'Ordre avec enthousiasme et ouverture.

12

Que de chemin parcouru!

On se souviendra qu'en 2013 l'Ordre envisageait de devenir la référence en matière de professionnalisme et d'excellence en architecture au Québec. Ses quatre priorités étaient l'amélioration de la pratique, la valorisation et le rayonnement de l'architecture au Québec, le développement organisationnel et les services aux membres, et l'actualisation de sa gouvernance. Guidée par ces priorités, notre équipe a su concrétiser, au cours des cinq dernières années, bon nombre de projets, dont certains étaient pour le moins ambitieux:

- L'aménagement des nouveaux bureaux de l'Ordre au 420, rue McGill à la suite d'un concours d'architecture (lauréat: Intégral Jean Beaudoin);
- La création de la Maison de l'architecture et du design (MAD), qui regroupe sous un même toit l'Ordre, le Fonds des architectes, l'Association des architectes en pratique privée du Québec, l'Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec, l'Association des designers industriels du Québec et l'Association des architectes paysagistes du Québec;

- La réorganisation administrative de l'Ordre, motivée principalement par la création d'une direction de la pratique professionnelle et par l'informatisation accrue des activités de l'organisation, dans une perspective d'amélioration des services aux membres;
- La mise en place d'un nouveau système de gestion des membres et contacts de l'OAQ;
- L'abolition du comité exécutif, la refonte des comités et la mise en œuvre d'une structure de gouvernance intégrée pour une efficacité accrue de nos instances dirigeantes;
- La campagne pour une politique québécoise de l'architecture (phases 1 à 4);
- L'élaboration du premier référentiel de compétences lié à la pratique de l'architecture au Québec;
- La réforme de l'inspection professionnelle;
- Le renouvellement de l'équipe de l'inspection professionnelle;
- Le renouvellement de la direction des communications.

Dans une très large mesure, les objectifs du plan 2013-2018 ont été atteints (voir tableau 1, p. 14). Étant donné que ceux-ci étaient fort ambitieux, je me réjouis des résultats obtenus, dont certains dépassent les attentes. Il faut aussi souligner que, pour chacune de ces années, l'Ordre a réussi à atteindre ses buts dans le respect des budgets établis. Quant à la MAD, elle est devenue profitable à peine cinq ans après son acquisition. Nous pouvons nous en féliciter.

Cela dit, quelques déceptions figurent au bilan 2013-2018. Au premier chef, il faut mentionner l'actualisation de la Loi sur les architectes, qui n'est toujours pas achevée malgré le dépôt de deux projets de loi et la collaboration interprofessionnelle entreprise depuis de nombreuses années. Espérons que ce projet, qui prévoit la surveillance obligatoire des travaux, pourra voir le jour. L'Ordre est prêt pour ce rendez-vous.

Une autre petite déception est la longue attente dont a fait l'objet la refonte du *Manuel canadien de pratique de l'architecture*. Fort heureusement, l'Institut royal d'architecture du Canada en a amorcé les travaux au cours du dernier exercice. Soulignons que cet important projet bénéficiera de la participation de notre directeur de la pratique professionnelle, l'architecte Sébastien Desparois, dont l'expertise est de plus en plus reconnue par nos collègues des autres ordres canadiens et par nos écoles d'architecture.

Par ailleurs, comme plusieurs partenaires, l'Ordre a collaboré financièrement à l'organisation du Sommet mondial du design, qui s'est tenu à Montréal en octobre 2017. L'évènement s'est malheureusement soldé par un déficit financier, malgré une participation somme toute appréciable des architectes. L'Ordre a d'ailleurs inscrit une créance de quelque 17 000 \$ lors de la procédure d'avis de proposition déposée par les organisateurs.

Malgré ces quelques notes discordantes, on peut affirmer haut et fort que le dernier plan quinquennal a été une grande réussite. Je suis d'ailleurs particulièrement heureux des progrès accomplis par l'organisation au cours de cette période. Ma plus grande fierté est certes la mise en place d'une direction de la pratique professionnelle axée sur l'accompagnement des architectes dans leur pratique, ce qui a donné lieu à un renouvellement du personnel de l'Ordre. La réforme de la gouvernance de l'Ordre est aussi à signaler, sachant à quel point il peut être difficile pour une organisation et ses dirigeants de remettre en question leurs façons de faire. Il s'agit d'un travail toujours perfectible, et nous continuerons de nous y consacrer, mais nous avons accompli beaucoup ces dernières années.

Il faut enfin souligner que le nombre d'architectes au Québec est passé de quelque 3500 à tout près de 4000 depuis 5 ans, soit une augmentation de 14 %. Cette croissance fort heureuse pour la profession amène pour l'Ordre son lot de défis quand vient le temps de répondre aux attentes tout aussi croissantes des membres et à celles du public, toujours mieux informé et conscient de ses droits. Nous savons que cette tendance se maintiendra au cours des prochaines années, et notre nouvelle planification triennale en tient compte.

Une vision renouvelée

Le plan stratégique 2018-2021 (tableau 2, p. 16), adopté par le conseil d'administration (CA) au cours du présent exercice, prévoit que l'Ordre ira encore plus loin dans ses actions publiques en mobilisant davantage la profession vis-à-vis des enjeux qui touchent l'intérêt public. À cet égard, j'aimerais saluer le travail de notre consultant Denis Tremblay, de notre équipe de direction et des membres de notre comité stratégique, qui se sont investis tout au long de l'année avec rigueur et dévouement. Merci également à l'ensemble du personnel de l'Ordre, qui a su enrichir la réflexion par ses commentaires toujours constructifs et pertinents pour le bien de l'organisation.

Au cours des trois prochaines années, l'Ordre continuera à parfaire le fonctionnement de l'inspection professionnelle et du bureau du syndic, dans une perspective d'amélioration continue de la profession. Certains changements d'orientation ou de façons de faire découlent de défis qui se présentent à nous, mais la plupart d'entre eux visent à consolider et à intensifier nos efforts dans ce qui nous mobilise depuis toujours et qui constitue notre raison d'être : la qualité en architecture et l'amélioration de la pratique.

C'est ainsi que, pour les prochaines années, quatre enjeux mobiliseront l'Ordre :

- 1 L'exercice d'un plus grand leadership en matière de protection du public;
- 2 La valorisation de l'architecture et de la profession au service de l'intérêt public;
- 3 L'acquisition de connaissances et la synchronisation des actions de l'OAQ;
- 4 La gestion des risques et la qualité de la profession.

Pour chacun des quatre enjeux, nous avons déjà déterminé plusieurs projets qui composeront chacun de nos plans d'action annuels pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Quant aux autres réalisations de l'Ordre en 2017-2018, je réfère le lecteur aux rapports de notre présidente et à ceux de mes collègues. C'est pour moi vraiment gratifiant de voir notre équipe progresser et gagner en expérience dans chacun de nos services. Adopter, dans un même exercice, un plan stratégique, une politique de gestion de risques et un référentiel de compétences, mettre en œuvre une conversation publique sur l'architecture et organiser un forum sur cette question représentent pour moi des réalisations dignes de mention.

J'aimerais conclure en remerciant notre conseil d'administration, mes collègues du comité de direction et la belle équipe de l'Ordre pour le travail accompli avec compétence et dans la bonne humeur. Je remercie également notre présidente, Nathalie Dion, toujours aussi présente, dynamique et passionnée. Nous venons de vivre une très belle année, peut-être même notre meilleure jusqu'à présent.

Jean-Pierre Dumont

Directeur général et secrétaire

Plan stratégique 2013-2018

PRIORITÉ 1 : L'AMÉLIORATION DE LA PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE AU QUÉBEC

Orientation stratégique

1.1 Améliorer le service de l'inspection professionnelle de manière à soumettre à l'inspection l'ensemble des architectes sur un horizon de cinq ans

Axes d'intervention

- ✓ 1.1.1 Actualiser le questionnaire d'autoévaluation
- ✓ 1.1.2 Innover dans la mise en œuvre du programme de surveillance générale de la profession
- ✓ 1.1.3 S'assurer d'un nombre suffisant d'inspecteurs contractuels pour répondre adéquatement aux besoins
- ✓ 1.1.4 Accroître l'efficacité du service de l'inspection professionnelle

Orientation stratégique

1.2 Améliorer le service de la formation continue

Axes d'intervention

- 1.2.1 Déterminer les principaux enjeux de développement de la main-d'œuvre et préciser les besoins de formation continue des architectes (organisation d'une étude de besoins, prise en compte des formulaires d'appréciation des activités de formation offertes)
- ✓ 1.2.2 Rejoindre davantage les membres en région en cernant les problématiques de formation et en ajustant l'offre de formation en conséquence
- ✓ 1.2.3 Actualiser le Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes
- ✓ 1.2.4 Renforcer les partenariats internes (ex. : service de l'inspection professionnelle) et externes (ex. : Fonds des architectes, écoles d'architecture), et en établir de nouveaux, dans une optique d'amélioration de l'offre de formation destinée aux architectes
- ✓ 1.2.5 Étudier les façons de faire d'autres organismes dotés d'un service de la formation continue (ex. : ordres d'architectes du Canada), dans une optique d'amélioration de l'offre de formation destinée aux architectes
- ✓ 1.2.6 Tendre vers la rentabilité du service de la formation continue

Orientation stratégique

1.3 Améliorer le soutien apporté aux stagiaires, aux nouveaux architectes et aux diplômés en architecture de l'étranger

Axes d'intervention

- ✓ 1.3.1 Concevoir une offre de formation adaptée à la relève en architecture qui tienne compte des développements relatifs à la profession et de l'entrée sur le marché du travail
- 1.3.2 Mettre au point des outils d'accompagnement pour les maîtres de stage
- ✓ 1.3.3 Accompagner les diplômés en architecture de l'étranger dans leur démarche d'intégration professionnelle au Québec
- ✓ 1.3.4 Encourager le mentorat

Orientation stratégique

1.4 Améliorer les documents de référence de la pratique

Axes d'intervention

- 1.4.1 Contribuer à l'actualisation du *Manuel canadien de pratique de l'architecture* et en faire la promotion auprès des membres
- 1.4.2 Actualiser les principaux formulaires utilisés dans la pratique
- 1.4.3 Élaborer des lignes directrices sur des sujets d'intérêt pour la profession (ex. : surveillance des travaux)
- 1.4.4 Développer la section Aide à la pratique du site Web de l'Ordre

PRIORITÉ 2 : LA VALORISATION ET LE RAYONNEMENT DE L'ARCHITECTURE AU QUÉBEC

Orientation stratégique

2.1 Poursuivre le programme des Prix d'excellence en architecture et accroître son impact médiatique

Axes d'intervention

- ✓ 2.1.1 Étudier les façons de faire d'autres organismes, dans une optique d'amélioration du programme
- ✓ 2.1.2 Évaluer les catégories de prix attribués
- ✓ 2.1.3 Évaluer la possibilité de reconnaître l'excellence dans d'autres créneaux que celui de la conception (ex. : rédaction de devis, programmation fonctionnelle, gestion de projets)

Légende :

Réalisé : ✓

Reporté dans le plan d'action 2018-2021 : ○

Orientation stratégique

2.2 Positionner l'Ordre et la profession d'architecte dans la société québécoise

Axes d'intervention

- ✓ 2.2.1 Renforcer le rôle d'interlocuteur de l'Ordre auprès des gouvernements
- 2.2.2 Conclure le dossier de la Loi sur les architectes
- ✓ 2.2.3 Promouvoir l'architecture comme valeur sociale
- ✓ 2.2.4 Articuler une position en faveur de l'élaboration d'une politique nationale de l'architecture
- ✓ 2.2.5 Sensibiliser les gouvernements à l'importance des architectes au sein des organismes publics
- ✓ 2.2.6 Maintenir une veille dans les dossiers d'affaires publiques et intervenir dans les dossiers où la qualité architecturale est en jeu
- ✓ 2.2.7 Bonifier les liens et en tisser de nouveaux avec les organismes liés à la pratique de l'architecture

Orientation stratégique

2.3 Contribuer à l'amélioration des pratiques en matière de commande publique

Axes d'intervention

- ✓ 2.3.1 Sensibiliser le législateur et les donneurs d'ouvrage à l'importance de sélectionner les architectes sur la base de la compétence
- ✓ 2.3.2 Actualiser les règles des concours d'architecture et en faire la promotion auprès des donneurs d'ouvrage
- ✓ 2.3.3 Intervenir dans les dossiers où l'intérêt public est en jeu

Orientation stratégique

2.4 Promouvoir la Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme (MAD)

Axes d'intervention

- ✓ 2.4.1 Organiser un concours d'architecture pour aménager les bureaux de l'Ordre de manière fonctionnelle, harmonieuse et durable
- ✓ 2.4.2 Assurer la diffusion du projet définitif d'aménagement des bureaux de l'Ordre

PRIORITÉ 3 : LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET LES SERVICES AUX MEMBRES

Orientation stratégique

3.1 Optimiser la qualité des services rendus par l'Ordre à ses membres et au public (délais, efficacité, coûts)

Axes d'intervention

- ✓ 3.1.1 Mettre en place un nouveau système de gestion des membres (base de données)
- ✓ 3.1.2 Refondre la gestion documentaire de l'Ordre par la mise en place d'un nouveau système de gestion électronique de documents
- ✓ 3.1.3 Planifier et réaliser le déménagement du 420, rue McGill
- ✓ 3.1.4 Aménager des bureaux qui favorisent les interrelations et la collaboration entre les services de l'Ordre

15

PRIORITÉ 4 : L'ACTUALISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ORDRE (DURÉE DU PROJET : 2 ANS)

Orientation stratégique

4.1 Améliorer la gestion de l'Ordre en définissant les procédures administratives nécessaires à son fonctionnement

Axes d'intervention

- ✓ 4.1.1 Définir adéquatement le rôle des intervenants et des instances liés à l'Ordre
- ✓ 4.1.2 Assurer un meilleur contrôle des intervenants et des instances liés à l'Ordre (ex. : Fonds des architectes du Québec, MAD)
- ✓ 4.1.3 Actualiser les mécanismes de contrôle interne
- ✓ 4.1.4 Documenter les façons de faire à l'interne pour assurer une constance dans l'accomplissement des tâches et la livraison des services
- ✓ 4.1.5 Mettre en place une procédure de sélection des fournisseurs

Orientation stratégique

4.2 Mettre en place un système de gouvernance stratégique

Axes d'intervention

- ✓ 4.2.1 Former les administrateurs, la direction générale et les chefs de service en matière de gouvernance
- ✓ 4.2.2 Élaborer des politiques de gouvernance (ex. : éthique et déontologie, pratiques administratives, évaluation des risques, performance organisationnelle, etc.)
- ✓ 4.2.3 Évaluer le rendement du conseil d'administration, de la direction générale et des chefs de service

Orientation stratégique

4.3 Assurer la transparence des décisions des instances de l'Ordre

Axes d'intervention

- ✓ 4.3.1 Répondre aux exigences gouvernementales en matière d'accès à l'information
- 4.3.2 Diffuser les procès-verbaux des séances du conseil d'administration

Tableau 2

Plan stratégique 2018-2021

ENJEU 1 LE LEADERSHIP DE L'OAQ EN MATIÈRE DE PROTECTION DU PUBLIC

Objectifs

- Renforcer le leadership de l'OAQ en diffusant systématiquement son expertise de premier plan dans le contexte de la réflexion collective et de la prise de décisions concernant l'architecture.
- Exercer une influence déterminante sur le public et les parties prenantes en matière d'architecture.

Actions prévues

- Organiser des événements, des échanges et des débats sur l'architecture.
- Prendre régulièrement position sur l'état, l'importance et les enjeux de l'architecture au Québec.
- Encourager les membres à s'engager dans le débat public et à accéder à des postes d'influence.
- Mobiliser des ambassadeurs pour faire la promotion de l'architecture.
- Faire un état des lieux sur l'architecture au Québec et le diffuser auprès des parties prenantes.
- Préparer et encadrer la relève à la présidence.

ENJEU 2 LA VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT PUBLIC

Objectifs

- Proposer un cadre général de référence en ce qui a trait à la qualité et à la portée de l'architecture (principes, critères décisionnels et règles permettant d'optimiser le potentiel de l'architecture, des architectes et de leurs réalisations).
- Axer la valorisation de l'architecture sur ses retombées positives, soit les avantages sociaux, culturels, économiques et environnementaux que la discipline et la profession procurent à la société.
- Valoriser le rôle et les compétences de maître d'œuvre des architectes.

Actions prévues

- Élaborer et diffuser un modèle de référence pour définir et évaluer la qualité en architecture.
- Accompagner les municipalités dans la mise en œuvre de leur propre politique de l'architecture.
- Élaborer une trousse de bienvenue destinée aux architectes et aux stagiaires.
- Élaborer une trousse de présentation des services à valeur ajoutée offerts par les architectes.
- Offrir des activités d'information à certaines parties prenantes (membres de CCU, donneurs d'ouvrage, journalistes).

ENJEU 3 L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES ET LA SYNCHRONISATION DES ACTIONS DE L'OAQ

Objectifs

- Approfondir les connaissances de l'OAQ sur ses membres, leurs pratiques, leurs attentes, leurs besoins et leurs préoccupations.
- Mieux connaître les besoins et les attentes du public ainsi que les risques touchant sa protection de manière à adapter les programmes d'accès à la profession, d'inspection et de formation continue.
- Optimiser la synchronisation des processus pour améliorer la qualité des communications et des services et pour réduire les coûts et les délais.
- Améliorer la collecte des données devant figurer au tableau des membres afin d'optimiser la gestion des dossiers au syndicat et à l'inspection.

Actions prévues

- Revoir le système de gestion de l'information relative au tableau des membres.
- Actualiser le site Web de l'Ordre pour en adapter le contenu et la présentation aux nouveaux besoins des architectes et aux tendances de la pratique.
- Raffiner l'offre de formation continue pour mieux répondre aux besoins et aux obligations des membres.
- Réaliser un diagnostic organisationnel et élaborer un plan de gestion du bureau du syndicat.
- Actualiser la réglementation de l'Ordre.

ENJEU 4 LA GESTION DES RISQUES ET LA QUALITÉ DE LA PROFESSION

Objectifs

- Concevoir et implanter un système de repérage et d'évaluation des risques et des enjeux relatifs à la qualité afin de prioriser les dossiers d'inspection et d'enquête au bureau du syndicat.
- Orienter l'action de l'OAQ en vue de l'amélioration constante des compétences des membres dans une optique de protection du public.

Actions prévues

- Élaborer un modèle de gestion des risques en ce qui a trait à la compétence des architectes.
- Élaborer un outil d'évaluation pour les stagiaires et les maîtres de stage.
- Accompagner les membres dans l'utilisation des outils et applications technologiques (ex. : modélisation des données du bâtiment).

Résolutions et rapport d'activités du conseil d'administration

Des changements dans la composition du conseil d'administration sont survenus avec l'entrée en vigueur, le 29 mars 2018, du nouveau Règlement sur les élections au conseil d'administration et l'organisation de l'Ordre des architectes du Québec. La répartition des régions électorales a été actualisée, comme le reflète le tableau de la page suivante, et la durée du mandat de la présidence et des administrateurs est désormais de trois ans. Toutefois, le mandat de l'actuelle présidente est de deux ans en vertu du règlement qui était en vigueur au moment de son élection en 2017.

Le conseil d'administration de l'Ordre des architectes du Québec est formé de 14 administrateurs, dont 1 présidente élue au suffrage universel des membres, 10 administrateurs élus dans 5 régions ainsi que 3 administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Il est chargé de la surveillance générale de l'Ordre ainsi que de l'encadrement et de la supervision de la conduite des affaires de l'Ordre. Il est responsable de l'application des décisions de l'Ordre et de celles des membres de l'Ordre réunis en assemblée et il en assure le suivi. Le conseil d'administration est également chargé de veiller à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des règlements adoptés conformément au Code ou à ladite Loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au comité sur le contrôle de l'exercice de la profession.

Composition du conseil d'administration

PRÉSIDENTE				
NOM	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	MEMBRE DU CA DEPUIS	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS DU CA*
Nathalie Dion	18 octobre 2017	Octobre 2019	2005 Présidente depuis 2013	8
ADMINISTRATEURS ÉLUS				
NOM	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	MEMBRE DU CA DEPUIS	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS DU CA*
Région 1 Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine				
Maude Thériault	25 septembre 2015	Septembre 2021	2012	8
Région 2 Estrie, Montérégie, Centre-du-Québec				
Denis Baril**	14 septembre 2016	16 mai 2017	2016	1
Valérie Daoust	14 septembre 2016	Septembre 2019	2016	7
Région 3 Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches				
Daniel Gilbert	25 septembre 2015	Septembre 2021	2015	8
Rémi Morency	14 septembre 2016	Septembre 2019	2001	5
Région 4 Montréal				
Jean Beaudoin	14 septembre 2016	Septembre 2019	2013	5
Carolyne Fontaine	14 septembre 2016	Septembre 2019	2016	8
Julien Gouin-Charbonneau	18 octobre 2017	Octobre 2020	2014	8
Guillaume Lévesque	25 septembre 2015	20 septembre 2018	2009	7
Patrick Littée	25 septembre 2015	20 septembre 2018	2015	8
Normand Pratte	20 juin 2014	18 octobre 2017	1999	4
Région 5 Mauricie, Outaouais, Laval, Laurentides, Lanaudière				
Éric Desjardins	18 octobre 2017	Octobre 2020	2017	4
Claude Frégeau	20 juin 2014	18 octobre 2017	2012	4
ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS				
NOM	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	MEMBRE DU CA DEPUIS	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS DU CA*
Louise Champoux-Paillé	25 septembre 2015	20 septembre 2018	2015	7
Francine Cléroux	14 septembre 2016	Septembre 2019	2016	7
Guy Simard	18 octobre 2017	Octobre 2020	2015	8

* Sur un total de huit réunions. Les administrateurs dont le mandat a commencé ou s'est terminé en cours d'exercice n'ont pas participé à toutes les réunions.

** S'est retiré du conseil d'administration en cours de mandat.

Rémunération

- La rémunération de la personne occupant le poste de la présidence de l'Ordre est de 76,20 \$ l'heure, pour un maximum de 1000 heures par année.
- La valeur d'un jeton de présence des administrateurs membres de l'Ordre, autre que la présidence, est de 65 \$ l'heure, pour un maximum de 390 \$ par réunion.
- L'Ordre verse aux administrateurs nommés la différence entre l'allocation de présence que leur attribue l'Office des professions du Québec et les jetons de présence auxquels les administrateurs élus ont droit.
- Le directeur général et secrétaire de l'Ordre est M^e Jean-Pierre Dumont. Son salaire annuel est de 145 329,60 \$, basé sur un taux horaire de 69,87 \$. Sa date d'embauche est le 12 octobre 1999.

Rapport d'activités du conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2017-2018, le CA a tenu huit réunions, dont sept séances ordinaires et une journée de réflexion stratégique.

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 18 octobre 2017. Le présent rapport annuel sera soumis à l'assemblée générale du 19 septembre 2018.

Le CA s'est penché principalement sur les dossiers suivants :

- Le plan stratégique 2018-2021 et le plan d'action en découlant;
- L'adoption du *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'architecte au Québec*;
- La poursuite de la réforme du service de l'inspection professionnelle de l'Ordre;
- L'actualisation de la réglementation de l'Ordre;
- La poursuite des discussions en vue de la mise à jour de la Loi sur les architectes;
- La consolidation de la nouvelle gouvernance;
- L'adoption de plusieurs politiques de gestion.

En 2017-2018, le CA a adopté 87 résolutions, dont les principales sont résumées ci-dessous.

Affaires statutaires

- Adoption du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2018-2019;
- Octroi d'un mandat au comité d'inspection professionnelle pour réfléchir aux modalités permettant d'atteindre l'objectif de soumettre l'ensemble des membres de l'OAQ à l'inspection selon un cycle de cinq ans;
- Ajout de deux postes supplémentaires en inspection professionnelle au budget de l'OAQ pour s'assurer de l'atteinte de l'objectif ci-dessus;
- Nomination de Stéphanie Caron à titre de syndique adjointe et de Gilles Beauchamp à titre de syndic *ad hoc*;
- Limitation du droit d'exercice de deux membres, sur recommandation du syndic;
- Octroi de 12 autorisations de poursuites pour exercice illégal de la profession ou usurpation du titre d'architecte, en contravention à la Loi sur les architectes.

Planification stratégique et gouvernance

- Adoption du plan stratégique 2018-2021, du plan d'action triennal s'y rattachant et du plan d'action annuel 2018-2019;
- Adoption du *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'architecte au Québec*;
- Décision de ne pas tenir une élection pour pourvoir le poste d'administrateur de la région du Centre-du-Québec et de fusionner cette région électorale avec celles de la Montérégie et de l'Estrie;
- Adoption d'une politique d'audit interne et d'une politique de gestion des risques;
- Actualisation de la politique sur les comités, de la politique d'achat, de même que des mandats de certains comités;
- Nomination d'André Harel à titre de membre externe du comité d'audit pour un mandat de deux ans;
- Décision de rémunérer le temps de déplacement des administrateurs et des membres des comités de l'OAQ;
- Nomination de Lidia Minicucci, d'Alain Fournier et de Daniel Demers à titre d'administrateurs du Fonds des architectes;
- Désignation de Valérie Daoust comme observatrice au CA du Fonds;
- Approbation du renouvellement du mandat de l'auditeur externe du Fonds des architectes, la société Mallette, pour trois ans;
- Permission aux administrateurs du Fonds dont les mandats arrivent à échéance en 2018 de siéger jusqu'à la mise en place de la nouvelle structure de gouvernance découlant du projet de loi n° 141;
- Approbation de la tarification 2018 du Fonds, modification de la pénalité liée à la sinistralité au Fonds et approbation des modifications proposées par le Fonds à la police d'assurance de la responsabilité professionnelle des architectes;
- Renouvellement des mandats de Marc Chadillon, de Clément Demers et de Pierre B. Paquin à titre d'administrateurs de la Maison de l'architecture et du design (MAD), siège social de l'OAQ.

Affaires administratives

- Adoption du budget 2017-2018;
- Adoption des états financiers audités pour l'exercice financier 2016-2017, incluant le bilan, les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie;
- Actualisation de la grille de tarification en admission et en exercice en société pour l'année financière 2018-2019;
- Fixation du montant de la cotisation annuelle 2018-2019 à 1015 \$;
- Adoption des exemptions de cotisation pour certaines catégories de membres pour l'exercice 2018-2019;
- Ajout d'une cotisation spéciale de 40 \$ au montant de la cotisation annuelle pour une période de trois ans à partir d'avril 2018, destinée à Architecture sans frontières Québec (anciennement Architectes de l'urgence et de la coopération);
- Radiation des membres n'ayant pas acquitté la cotisation et les contributions dues, ne s'étant pas conformés au Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes et ayant omis de souscrire au Fonds d'assurance;
- Adoption du projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 18 octobre 2017;
- Abolition du statut de pigiste au tableau de l'Ordre;
- Désignation de Marie-Suzanne Brodeur, de Jean-René Corbeil et de Walid M'Seffar comme scrutateurs pour l'élection de 2017;
- Désignation de Patrick Littée comme délégué à l'assemblée des membres du Conseil interprofessionnel du Québec;
- Appui à la demande de subvention présentée au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans la cadre du programme « Accès aux ordres professionnels 2016-2017 »;
- Octroi à Alliance Management d'un mandat d'accompagnement dans la démarche d'élaboration du plan stratégique 2018-2021;
- Approbation de l'entente avec l'Institut royal d'architecture du Canada sur la révision du *Manuel canadien de pratique de l'architecture* et le versement, par l'Ordre, d'une contribution de 15 \$ par membre en 2017-2018 et en 2018-2019 pour la réalisation du projet;
- Uniformisation de la rémunération des membres du CA de la MAD et de celle des présidents et des membres des comités de l'OAQ;
- Conclusion d'ententes avec les entreprises suivantes:
 - La Coopérative Code3 pour le développement d'un nouveau portail pour l'OAQ et d'une plateforme de cours en ligne pour les architectes étrangers;
 - TACcom pour la production des vidéos liées à ces cours;
 - Projets Miir pour le développement d'une plateforme de cours en ligne et pour la production de vidéos au nom du Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC);
 - GLT+ pour la conception du matériel d'un cours portant sur les exigences du Code de construction du Québec, chapitre 1, Bâtiment.
- Autorisation accordée à Jean-Pierre Dumont d'agir au nom de l'OAQ dans toutes les démarches auprès de Revenu Québec;
- Entérinement de la décision relative au paiement d'une quote-part des honoraires de l'accompagnateur de l'Organisation du Sommet mondial du design (OSMD);
- Décision de ne pas donner suite à la proposition de rembourser partiellement quatre architectes invités à titre de conférenciers vedettes au Sommet mondial du design;
- Demande d'inscription de la créance de l'OAQ sur l'OSMD.

Communications, affaires publiques et reconnaissance

- Proposition de décerner le Mérite du CIQ, prix du Conseil interprofessionnel du Québec, à André Bourassa en 2017;
- Attribution, à titre posthume, de la médaille du Mérite 2017 à Roger D'Astous;
- Décision de tenir les Prix d'excellence en architecture annuellement;
- Adoption de motions de félicitations ou de remerciements à l'endroit des personnes ou organismes suivants:
 - Nathalie Dion, Véronique Bourbeau, Christine Lanthier et Hélène Lefranc, pour l'organisation de la tournée de conversations publiques sur une politique québécoise de l'architecture;
 - Claude Fréreau et Normand Pratte, administrateurs sortants, pour leurs longues années de service;
 - Denis Tremblay, consultant en planification stratégique d'Alliance Management, pour la qualité de son travail;
 - Architecture sans frontières Québec, pour le travail accompli depuis sa fondation.

Réglementation

Actualisation réglementaire

La mise à jour de la réglementation de l'Ordre continue d'être un dossier important pour le CA. C'est pour cette raison qu'elle figure parmi les priorités énoncées dans le plan d'action 2018-2021 de l'OAQ. Une révision exhaustive des règlements a été entamée au cours de l'exercice, et des travaux ont été lancés à cette fin dans plusieurs dossiers simultanément :

- Création d'un groupe de travail sur l'actualisation du Code de déontologie des architectes;
- Nomination d'Éric Desjardins et de Patrick Littée à titre de membres de ce groupe de travail, auquel se sont joints Stéphanie Caron, Pierre Collette, Marco Comtois, Sébastien Desparois, Nathalie Dion, Jean-Pierre Dumont, Isabelle Julien, Stéphane Laflamme, Lyne Parent et Daphnee Van Lierde;
- Lancement des travaux nécessaires à l'élaboration d'un règlement en application des articles 89 et 89.1 du Code des professions, incluant l'analyse des risques associés aux avances d'honoraires et à l'indemnisation;
- Création d'un groupe de travail ayant pour mandat d'analyser les paramètres de ce futur règlement et de faire les recommandations appropriées;
- Nomination de Jean-Pierre Dumont, d'Éric Desjardins, de Patrick Littée, de Daniel Gilbert et de Lyne Parent à titre de membres de ce groupe de travail, auquel participe également Richard Fortin, administrateur de l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ).

Le CA a adopté le Règlement sur les élections au conseil d'administration et l'organisation de l'Ordre, entré en vigueur le 29 mars 2018. Celui-ci remplace les règlements suivants :

- Règlement sur les assemblées générales et le siège de l'OAQ;
- Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'OAQ;
- Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au conseil d'administration de l'OAQ.

Autres dossiers

Loi sur les architectes

Au cours de l'exercice 2017-2018, les échanges entre l'OAQ, l'Office des professions du Québec et l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPG) se sont poursuivis au sujet de la modernisation de la Loi sur les architectes et de la délégation d'activités.

Le CA a étudié une nouvelle proposition de l'Office, basée sur le partage du champ de pratique entre les architectes et les membres de l'OTPG. À l'automne 2017, une demande de rencontre a été transmise à la ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles pour discuter de la suite de ce dossier.

Loi 11

Le CA a observé avec attention la succession des étapes ayant mené à l'adoption de la Loi 11 (anciennement projet de loi n° 98), Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel, et a pris connaissance des changements et des nouvelles obligations qui y sont prévus. Il importe de souligner que l'OAQ a entamé la mise en œuvre des changements prescrits bien avant que le projet de loi soit déposé.

Au début de leur mandat respectif, les membres du CA ont reçu de la formation sur le rôle et les responsabilités des administrateurs d'un ordre professionnel, une démarche maintenant obligatoire. De plus, le 2 novembre 2017, ils ont participé à une activité de formation sur l'éthique dans le contexte du conseil d'administration d'un ordre professionnel.

Par ailleurs, les membres du comité d'admission de l'OAQ ainsi que les personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ont suivi une activité de formation sur la gestion de la diversité ethnoculturelle offerte par le CIQ.

Projet de loi n° 141

Le CA et le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines suivent avec intérêt l'évolution du projet de loi n° 141 présenté à l'Assemblée nationale le 5 octobre 2017. Ce projet de loi propose une réforme de plusieurs lois régissant le secteur financier, dont celles encadrant les activités d'assurance des organismes d'autoréglementation et notamment des ordres professionnels qui ont un fonds d'assurance responsabilité. S'il est adopté dans la forme proposée, il aura un impact sur l'organisation du Fonds des architectes et de l'OAQ.

Accord de reconnaissance mutuelle Canada-Europe

Le CA a donné son approbation de principe à un Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) entre le Regroupement des ordres d'architectes du Canada et le Conseil des architectes d'Europe. Cet ARM vise à reconnaître les qualifications professionnelles et à faciliter la mobilité professionnelle des architectes entre les deux territoires. Il a été conclu en avril 2018 à Bruxelles, et sa ratification par tous les ordres canadiens d'architectes est prévue à l'automne 2018, en vue d'une entrée en vigueur en 2019.

Politique québécoise de l'architecture

Le CA s'est beaucoup intéressé au dossier de la politique québécoise de l'architecture. Les administrateurs ont participé aux conversations publiques du printemps 2017, au Forum national pour une politique québécoise de l'architecture du 28 septembre 2017 et à l'élaboration du livre blanc que l'Ordre a déposé auprès de différents ministères québécois en avril 2018.

Sommet mondial du design

Le CA a également suivi les activités entourant l'organisation du Sommet mondial du design, qui s'est déroulé en octobre 2017 à Montréal.

2

Les comités

23

Stade de soccer de Montréal,
Saucier+Perrotte Architectes / HCMA Architecture + Design
Prix d'excellence en architecture 2017,
catégorie Bâtiments civiques
Photo: Olivier Blouin

Organigramme

Conseil d'administration

Comité de gouvernance,
d'éthique et de ressources
humaines

Comité
stratégique

Comité
d'audit

Comité sur
le contrôle
de l'exercice de
la profession

Comité
d'admission

Comité de l'Examen
des architectes du Canada

Comité de
la formation
des architectes

Comité
d'inspection
professionnelle

Comité
de révision

Conseil
de discipline

Conciliation
et arbitrage de
comptes

Comité
des concours

Comité
du congrès

Comité
des prix

Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Au cours de l'exercice 2017-2018, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a tenu huit réunions, dont deux par conférence téléphonique.

En matière d'éthique, le comité a été appelé à analyser les situations de conflits d'intérêts qui peuvent survenir lorsqu'un membre du CA agit comme conseiller professionnel d'un concours d'architecture approuvé par l'Ordre. Il a également conçu un formulaire de dénonciation des conflits d'intérêts et analysé les obligations découlant de la Loi 11.

Relativement à la gouvernance, le comité a mis sur pied un processus d'évaluation annuelle du CA et créé un formulaire d'autoévaluation de la contribution de chaque administrateur au cours de l'année. De plus, il a approuvé la structure décisionnelle prévue dans le projet de Règlement sur le comité d'inspection professionnelle, dont l'actualisation est en cours. Il a recommandé au CA l'adoption d'une politique d'audit interne et mis à jour la politique des comités.

En ce qui a trait à la rémunération, le comité a recommandé au CA d'harmoniser celle du CA de la Maison de l'architecture et du design (MAD) avec celle des administrateurs et des membres des comités de l'OAQ, et de rémunérer le temps de déplacement de ces derniers. Il a donné son aval au maintien de la même enveloppe de rémunération des administrateurs du Fonds des architectes, en attendant le déploiement de la nouvelle structure de gouvernance envisagée par le projet de loi n° 141.

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines fait des recommandations au conseil d'administration de l'Ordre concernant la structure et les politiques de gouvernance, les politiques de ressources humaines ainsi que les enjeux liés à l'éthique et à la conduite des administrateurs.

Le comité est formé de trois membres du conseil d'administration, dont la présidente de l'Ordre et un administrateur nommé.

DEPUIS	
PRÉSIDENTE	
Maude Thériault	2016
MEMBRES	
Louise Champoux-Paillé	2016
Nathalie Dion	2016
PERSONNE-RESSOURCE	
Jean-Pierre Dumont	2016

Le comité a également conseillé la direction générale en matière de ressources humaines. Il a notamment actualisé le plan d'effectifs 2018-2019 et les échelles salariales de la permanence, créé un comité d'évaluation du syndicat et recommandé l'adhésion de l'OAQ au REER collectif du regroupement des régimes d'épargne-retraite des employés des ordres professionnels. Enfin, il a salué la démarche d'évaluation de la qualité de vie au travail des employés de l'OAQ et le fait que ceux-ci aient été consultés à propos des projets pressentis pour le plan d'action triennal de l'Ordre.

Maude Thériault
Présidente

Comité stratégique

26

Au cours de l'exercice 2017-2018, le comité stratégique a tenu huit réunions, dont une par conférence téléphonique.

Sa principale réalisation est l'élaboration du plan stratégique 2018-2021 de l'Ordre, qui a nécessité six séances de travail. Deux membres du CA, Jean Beaudoin et Daniel Gilbert, se sont joints au comité pour la durée des travaux. En amont, le comité a participé au processus de sélection du consultant en planification stratégique qui l'a accompagné durant cette démarche. Le plan stratégique a été adopté par le CA sur recommandation du comité.

Le comité a également collaboré avec la direction de la pratique professionnelle afin de formuler une stratégie d'utilisation du *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'architecte au Québec*.

Enfin, le comité, connu par le passé sous l'appellation de comité de planification stratégique, a vu son nom actualisé pour refléter l'ensemble du mandat que le CA lui a confié.

Nathalie Dion
Présidente

Le comité stratégique suit les enjeux qui touchent l'Ordre et la profession, formule les orientations du plan stratégique et recommande au conseil d'administration l'adoption d'un tel plan.

Le comité est formé de trois membres: la présidente de l'Ordre et présidente du comité, un administrateur élu et un administrateur nommé par l'Office des professions.

Au besoin, il fait appel au directeur général et secrétaire de l'Ordre.

DEPUIS

PRÉSIDENTE

Nathalie Dion	2016
---------------	------

MEMBRES

Francine Cléroux	2016
Rémi Morency	2016

INVITÉS

Jean Beaudoin	Juin à décembre 2017
Daniel Gilbert	Juin à décembre 2017

PERSONNE-RESSOURCE

Jean-Pierre Dumont, directeur général et secrétaire	2016
---	------

Comité d'audit

Au cours de l'exercice, le comité d'audit a tenu cinq rencontres au siège social de l'OAQ ainsi qu'un entretien téléphonique. Il s'est penché sur les dossiers suivants:

- Analyse du budget 2018-2019 pour recommandation au CA;
- Rencontre avec l'auditeur et analyse des états financiers 2016-2017 vérifiés;
- Préparation de son plan d'audit annuel;
- Élaboration d'une politique de gestion des risques et d'un plan de gestion des risques;
- Élaboration d'une politique d'audit interne;
- Accueil d'un troisième membre, André Harel, comptable professionnel agréé.

Guy Simard
Président

Le comité d'audit a pour mandat d'encadrer les activités financières de l'Ordre et de s'assurer de l'utilisation optimale des ressources. Il fait rapport de ses activités au conseil d'administration et il recommande entre autres le budget annuel ainsi que les états financiers vérifiés.

DEPUIS

PRÉSIDENT

Guy Simard	2016
------------	------

MEMBRES

Daniel Gilbert	2016
----------------	------

André Harel	2017
-------------	------

PERSONNES-RESSOURCES

Jean-Pierre Dumont

Marie-Pascale Fontaine Dulude

Nathalie Thibert

Comité sur le contrôle de l'exercice de la profession

28

Le comité sur le contrôle de l'exercice de la profession exerce certains pouvoirs du conseil d'administration concernant l'accès à la profession, notamment l'admission, la délivrance des permis et l'inscription au tableau, de même que la surveillance de l'exercice de la profession.

Le comité est formé de cinq membres, dont la présidente de l'Ordre, deux administrateurs élus et deux administrateurs nommés par l'Office des professions. Il siège habituellement en division de trois membres, incluant la présidente et un administrateur nommé.

DEPUIS

PRÉSIDENTE

Nathalie Dion	2016
---------------	------

MEMBRES

Denis Baril	2016 (jusqu'en mai 2017)
-------------	--------------------------------

Louise Champoux-Paillé	2016
------------------------	------

Francine Cléroux	2016
------------------	------

Maude Thériault	2016
-----------------	------

COORDONNATRICE

Elena Harizomenov	2016
-------------------	------

Au cours de l'exercice 2017-2018, le comité a tenu une réunion par conférence téléphonique. Il a également entériné une décision par courriel.

DÉCISIONS	NOMBRE DE MEMBRES CONCERNÉS
Limitation du droit d'exercer des activités professionnelles, sur recommandation du comité d'inspection professionnelle	1
Limitation du droit d'exercer des activités professionnelles et imposition de cours de perfectionnement, sur recommandation du syndic	1
Levée de la limitation d'exercice imposée par le CA, à la fin de l'enquête du syndic et après obtention par le membre de la formation imposée, sur recommandation du syndic	1

Nathalie Dion

Présidente

Comité d'admission

Au cours de l'exercice, le comité d'admission a tenu quatre réunions durant lesquelles il a examiné :

- 455 projets de stage
- 860 rapports de stage
- 220 dossiers d'inscription à l'ExAC

Le comité d'admission a constaté une augmentation du nombre de dossiers, ce qui démontre une hausse du nombre de stagiaires en architecture.

En plus de leurs tâches statutaires, les membres du comité ont collaboré à plusieurs projets de l'Ordre tels que les Journées de la relève, organisées par le comité de la formation des architectes ainsi que la conception d'un outil d'appréciation pour les maîtres de stage, pilotée par un comité de travail *ad hoc*.

Le comité tient à remercier la permanence de l'Ordre pour son appui et son efficacité dans le traitement des dossiers.

Jean Peters
Président

Conformité à la Loi 11

En vertu des nouvelles dispositions de la Loi 11, adoptée en juin 2017, les membres du comité d'admission, la coordonnatrice de l'admission et le directeur de la pratique professionnelle ont participé, le 12 février 2018, à une activité de formation sur la gestion de la diversité ethnoculturelle pour les administrateurs des ordres professionnels. Cette activité était offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec.

Le comité d'admission applique le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis. Dans le cadre de ses activités, il fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation du règlement de même que sur ses modalités d'application.

DEPUIS

PRÉSIDENT

Jean Peters	2002
-------------	------

MEMBRES

Karine Faucher-Lamontagne	2016
Guillaume Lévesque	2016
Élodie Postel	2016
Juan Vargas	2002

COORDONNATRICE

Alexia Coupez

29

Bleu et Persillé, fromagerie de quartier,
Intégral Jean Beaudoin
Prix d'excellence en architecture 2017,
catégorie Bâtiments commerciaux et industriels 2017
Photo: Cindy Boyce

Comité de l'Examen des architectes du Canada

Le comité de l'Examen des architectes du Canada (CExAC) est constitué de représentants des six principales régions du pays : l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, l'Ouest, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Il a pour mandat de veiller à la bonne administration de l'Examen des architectes du Canada (ExAC) partout au pays et d'en assurer la mise à jour. Le comité a l'entière autorité quant aux aspects liés au contenu et à la passation de l'ExAC. Il se réunit au moins deux fois par année.

	RÉGION	DEPUIS
PRÉSIDENT		
Toon Dreessen	Ontario	2018
MEMBRES		
Christopher Babits	Alberta	2013
Nathalie Dion	Québec	2008
Roman Halitzki	Atlantique	2018
Ronald Kato	Colombie-Britannique	2013
James Wagner	Ouest	2008
COORDINATION ET SECRÉTARIAT		
Jon Clark, Ontario Association of Architects		
Alexia Coupez, OAQ		

	NOMBRE
RÉUNIONS	3

30

Les résultats de l'ExAC 2017

Pour les candidats au titre d'architecte des 10 ordres provinciaux ou territoriaux du Canada

$$\begin{array}{rcl}
 \text{Réussites} & & \text{Échecs} & & \text{Total} \\
 474 & + & 156 & = & 630 \\
 (75,2 \%) & & (24,8 \%) & &
 \end{array}$$

SECTION 1	
RÉUSSITES	ÉCHECS
468 86,7 %	72 13,3 %
TOTAL	
540	

SECTION 2	
RÉUSSITES	ÉCHECS
462 83,1 %	94 16,9 %
TOTAL	
556	

SECTION 3	
RÉUSSITES	ÉCHECS
473 87,8 %	66 12,2 %
TOTAL	
539	

SECTION 4	
RÉUSSITES	ÉCHECS
468 86,7 %	72 13,3 %
TOTAL	
540	

Comité de la formation des architectes

Le comité de la formation des architectes a tenu deux réunions au cours de l'exercice. La présence parmi ses membres de représentants des trois universités québécoises offrant la formation en architecture a permis d'organiser une activité s'adressant directement aux étudiants : les Journées de la relève.

Ainsi, pendant l'hiver et au début du printemps, l'Ordre des architectes, accompagné du Fonds des architectes, est allé à la rencontre d'une centaine d'étudiants des trois universités pour discuter des premières expériences de stage et connaître les aspirations et les craintes de la prochaine génération d'architectes.

Le comité tient à remercier chaleureusement tous les architectes qui se sont portés volontaires pour témoigner de leur parcours et de leurs expériences professionnelles à l'occasion de ces rencontres.

Nathalie Dion
Présidente

Le comité de la formation des architectes a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des architectes, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements universitaires et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

DEPUIS

PRÉSIDENTE

Nathalie Dion	2016
---------------	------

MEMBRES

Jesus Jimenez Orte	2016
Martin Bressani	2016
François Dufaux	2016
Odile Roy	2016

INVITÉ

Jacques Lachapelle	2016
--------------------	------

COORDONNATRICE

Alexia Coupez

Comité d'inspection professionnelle

Au cours de l'année, le comité d'inspection professionnelle (CIP) s'est réuni à quatre reprises et a tenu deux réunions de travail avec l'équipe de la direction de la pratique professionnelle, pour un total de six réunions.

Le Programme de surveillance générale (PSG) s'est poursuivi selon les processus en vigueur depuis la fin de l'exercice précédent. Rappelons que l'inspection se penche dorénavant sur l'évaluation de la compétence professionnelle des architectes. L'objectif n'est plus seulement de contrôler, mais aussi d'accompagner les architectes dans leur développement professionnel.

L'exercice 2017-2018 constituait la première année complète suivant la réforme des processus d'inspection. L'équipe d'inspection s'était donné comme objectif qualitatif de valider l'efficacité de ses nouveaux outils, d'accroître sa connaissance des pratiques actuelles de la profession et de valider les hypothèses ayant servi à l'élaboration de la réforme en inspection.

Sur le plan quantitatif, l'objectif du PSG 2017-2018 était de mener l'inspection auprès d'un échantillon représentatif de 240 architectes. L'estimation ayant mené à ce nombre comportait toutefois des variables encore inconnues telles que la durée moyenne d'une inspection et le temps requis pour mettre au point les outils nécessaires à l'inspection des architectes travaillant dans les secteurs publics, parapublics et privés, nouvellement assujettis au PSG.

Les inspections réalisées ont bel et bien permis de peaufiner les outils d'inspection et de documenter les risques associés à la pratique de l'architecture. Par contre, en raison de délais plus longs que prévu, l'objectif quantitatif n'a été atteint qu'en partie. Ainsi, seulement 182 inspections sur 240 ont pu être effectuées au cours de l'exercice.

Le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession en vertu du Code des professions et des règlements applicables. De plus, le comité mène des enquêtes sur la compétence professionnelle des membres de l'Ordre. Il a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre de toute infraction ayant pu être commise par un architecte. Le comité fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation et les modalités d'application des règlements pertinents de même que sur les améliorations à apporter au processus d'inspection professionnelle.

DEPUIS

PRÉSIDENTE

Carolyne Fontaine 2016

MEMBRES

Jean Beaudoin 2016

Antonio Palumbo 2016

Jean-François Parent 2016

Stéphanie-Helen Tremblay 2016

COORDONNATRICE

Christina Dorion-Racine

En ce qui a trait à l'accompagnement des architectes par les inspecteurs de l'Ordre, les sondages post-inspection démontrent que les nouveaux processus sont pertinents pour les architectes concernés et qu'ils leur permettent d'améliorer leur pratique. Bien qu'il soit trop tôt pour tirer des conclusions définitives, nous avons tout de même observé, cette année, une réduction du nombre de dossiers transférés au syndic, ce qui permet de penser que nous sommes sur la bonne voie.

Il semble aussi que les nouveaux processus aient permis à l'Ordre de mieux assurer la protection du public grâce à l'inspection d'un plus grand nombre d'architectes, et ce, dans une diversité de profils de pratique. Fort de cette expérience, le CIP maintient l'objectif d'évaluer la pratique et la compétence de tous les architectes sur un horizon de cinq ans.

Carolyne Fontaine

Présidente

INSPECTIONS RÉALISÉES	CUMULATIF	CIBLE	PROGRESSION
Architectes soumis à l'inspection à distance	182	240	76 %
Architectes soumis à une visite d'inspection*	26	-	-
Enquêtes particulières sur la compétence	0	-	-
Recommandations de stage ou de cours de perfectionnement	0	-	-
Dossiers soumis au syndic	11	-	-

* Ces inspections sont effectuées à la discrétion des inspecteurs ou de façon aléatoire.



Comité de révision

	NOMBRE
RÉUNIONS	5

	NOMBRE
DEMANDES D'AVIS	
Reçues	7
Présentées après expiration du délai	1

	NOMBRE
AVIS RENDUS	
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	5
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à la pertinence de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête, le cas échéant, prendra la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant à un syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui lui en fait la demande, et qui a demandé au syndic ou au syndic adjoint la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

	DEPUIS
MEMBRES	
Stéphanie Augy	2016
Maude Thériault	2016
Fernand Tremblay	2004
Michael G. Werleman	2004
REPRÉSENTANTS DU PUBLIC	
Pierre Émond	2014
André Normandeau	2013
GREFFIÈRE	
Laurianne Juvigny	

Conseil de discipline

Le conseil de discipline rend des décisions relativement à toute plainte formulée contre un architecte, ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre des architectes du Québec, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi sur les architectes. Le conseil siège en division de trois membres, soit le président avec deux architectes. Il fait rapport de ses activités au conseil d'administration, auquel il soumet les recommandations qu'il juge appropriées.

	DEPUIS
PRÉSIDENTE EN CHEF BUREAU DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE DISCIPLINE	
Marie-Josée Corriveau, avocate	2015
PRÉSIDENTS DE SÉANCE	
Isabelle Dubuc, avocate	2017
Guy Giguère, avocat	2015
Lyne Lavergne, avocate	2015
Georges Ledoux, avocat	2017
Jean-Guy Légaré, avocat	2015
Daniel Lord, avocat	2015
MEMBRES	
Michel Gagnon	2016
Marina Gusti	2014
Jean-Charles Martineau	2001
Réjean Martineau	2001
Jacques Parenteau	2009
Michel Roy	2008
Jean-Claude Zérounian	2009

Le tableau ci-dessous présente les chefs d'infraction contenus dans les plaintes dont l'audience était complétée au 31 mars 2018. Toutes ces plaintes ont été déposées par le syndic et le syndic adjoint.

CHEFS D'INFRACTION	NOMBRE
CODE DE DÉONTOLOGIE	
Apposer son sceau et sa signature sur des plans sans en avoir une connaissance et une maîtrise globale – article 29	19
Apposer son sceau et sa signature sur des plans non préparés dans son bureau, par soi-même ou sous sa direction et sa surveillance – article 4.02.01 a)	5
Omettre de conclure une entente concernant ses services professionnels relevant de son champ d'exercice exclusif directement avec le maître de l'ouvrage ou son représentant – article 40	3
Participer ou contribuer à la pratique illégale de la profession – article 59 (2)	3
Omettre de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec – article 61	2
Omettre de respecter l'être humain et son environnement et de tenir compte des conséquences que peuvent avoir ses recherches, ses travaux et ses interventions sur la vie, la santé et les biens de toute personne – article 7	1
Ne pas tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances ainsi que des moyens à sa disposition avant d'accepter de rendre des services professionnels, notamment: 1° en offrant de rendre ou en rendant des services professionnels sans être suffisamment préparé ou sans avoir les aptitudes, les connaissances ou les moyens requis sans obtenir l'assistance nécessaire; 2° en offrant de rendre ou en rendant des services professionnels sans avoir la possibilité d'exercer l'intervention personnelle exigée par la nature des services et le lieu de leur exécution – article 9	1
Omettre d'indiquer sur des documents préparés dans l'exercice de la profession, les fins pour lesquelles ils sont préparés – article 27	1
Attester de la conformité de travaux de plans et devis et au Code de construction sans avoir assuré personnellement ou par l'entremise de son personnel ou d'un architecte, la surveillance nécessaire – article 59 (1)	1
Communiquer avec le plaignant sans l'autorisation écrite et préalable du syndic – article 59 (7)	1
CODE DES PROFESSIONS	
Poser un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession – article 59 (2)	24
Faire entrave à l'enquête du syndic – articles 114 et 122	2

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE
Séances	5
Décisions rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	3
Recommandations au conseil d'administration	0
Décisions prises par le conseil d'administration relativement à ces recommandations	0
Décisions de culpabilité ou de sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Plaintes déposées par un plaignant privé	2

DÉCISIONS DU CONSEIL	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé ou déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	3
Imposant une sanction	0
Décisions rendues pour des audiences tenues en 2016-2017	4
Autres	0

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL	NOMBRE
Amende et frais du dossier	0
Amende, frais du dossier et réprimande	3

TRIBUNAL DES PROFESSIONS	NOMBRE
Décisions de culpabilité ou de sanction portées en appel	0
Appels entendus	0
Décisions rendues	0



Lorsqu'une mésentente survient au sujet d'un compte d'honoraires, le client peut demander à l'Ordre une conciliation. Cette procédure, administrée par l'Ordre, vise à réduire les frais et les délais en plus de permettre le règlement par transaction des différends relatifs aux honoraires. Si la conciliation ne mène pas à un règlement, le client peut demander l'arbitrage.

Conciliation et arbitrage de comptes

CONCILIATION

MEMBRES

Pierre Collette

Louis Réjean Gagné

André Poirier

ADJOINTE AU STATUTAIRE

Laurianne Juvigny

NOMBRE

DEMANDES

Reçues pendant l'exercice	12
Non réglées à la fin de l'exercice précédent	6
Rejetées*, abandonnées ou ayant fait l'objet d'une entente avant conciliation	5

DEMANDES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE CONCILIATION (EXERCICES PRÉCÉDENT ET COURANT)

13

Ayant conduit à une entente	9
N'ayant pas conduit à une entente	4

MONTANT (TAXES INCLUSES)

ENTENTES

Total des comptes contestés	189 811 \$
Total des comptes ayant fait l'objet d'une entente	53 756 \$

ARBITRAGE

MEMBRES

Gilles Beauchamp

ADJOINTE AU STATUTAIRE

Laurianne Juvigny

NOMBRE

DEMANDES

Reçues pendant l'exercice	0
Non réglées à la fin de l'exercice précédent	1
Rejetées (expiration du délai)	0
Ayant fait l'objet d'arbitrage (exercices précédent et courant)	1

SENTENCES ARBITRALES

Diminution du compte contesté	0
Maintien du compte contesté	1

* Une demande peut être rejetée dans les cas suivants: le délai de présentation est expiré; elle vise un architecte travaillant pour un non-architecte; elle ne concerne pas un compte d'honoraires.

Comité des concours

Nombre de réunions

En plus de se réunir à sept reprises, le comité a tenu une rencontre avec la Ville de Montréal.

Concours d'architecture ayant fait l'objet d'un suivi au cours de l'exercice

- Réhabilitation de la bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal (Bibliothèque et Archives nationales du Québec);
- Agrandissement de la bibliothèque Gabrielle-Roy, à Québec;
- Rénovation et agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve, à Montréal;
- Bibliothèque du Plateau, à Gatineau;
- Salle de spectacle de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau, à Maniwaki;
- Centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse Le Cube, à Montréal;
- Résidence d'artistes Est-Nord-Est, à Saint-Jean-Port-Joli;
- Musée d'art contemporain de Montréal;
- Salle de spectacle de Repentigny;
- Dôme de la basilique de l'Oratoire Saint-Joseph;
- Lieu de diffusion de Sherbrooke.

Le comité des concours fait des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne l'actualisation des règles d'approbation des concours d'architecture et les modalités de leur application. Le comité assume également un rôle dans la promotion des concours.

DEPUIS

PRÉSIDENT

Frédéric Dubé	2010 (membre depuis 2007)
---------------	------------------------------

MEMBRES

Anne Cormier	2009
Patrick Littée	2017
Nicolas Marier	2013
Jacques White	2008

PERSONNE-RESSOURCE

Hélène Lefranc

Principales réalisations

Le comité a poursuivi son travail afin que l'encadrement des concours par les ministères et la Ville de Montréal soit harmonisé avec celui de l'OAQ. En plus de discuter avec la Ville de Montréal, le comité a également échangé avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Ce dernier a consulté le comité sur les orientations envisagées pour un éventuel règlement type sur les concours d'architecture, d'ingénierie et de design. Le comité a transmis ses commentaires et proposé de poursuivre le dialogue.

Des enjeux concernant l'exclusivité des ingénieurs dans les concours pluridisciplinaires, les critères de sélection des équipes en première étape et la pondération des critères de jugement ont notamment été soulevés.

Par ailleurs, le comité a mandaté deux architectes consultantes, Anne Saint-Laurent et Marie-Claude G. Leclair, antérieurement collaboratrices au Catalogue des concours canadiens, pour étudier le suivi et la cohérence des analyses préalables à l'approbation des règlements de concours par l'OAQ. La concordance de ces analyses avec les orientations et décisions du comité a aussi été examinée. Ce travail, en voie de finalisation en mars 2018, pourrait déboucher sur une révision des Règles d'approbation des concours de l'OAQ.

Frédéric Dubé
Président

Comité du congrès

Dans la foulée de la refonte de la gouvernance des instances de l'Ordre, le comité a commencé ses travaux au printemps 2017. Les membres se sont réunis à cinq reprises au cours de l'exercice. En plus du mandat qui lui est attribué, le comité s'est fixé comme objectif de réfléchir à la formule du congrès et de faire des recommandations au CA pour les années à venir.

Le congrès se tient dans une ville différente chaque année, en respectant le principe de l'alternance entre les grands centres et les régions. Prenant acte de la décision du conseil d'administration d'organiser le congrès 2018 à Saguenay, le comité a axé ses actions sur la préparation du programme de l'évènement. « Le bois, matériau innovant » a été retenu comme thème afin de profiter de l'expertise régionale dans le domaine.

En parallèle, le comité a entamé une réflexion sur la formule et les objectifs du congrès, une démarche qu'il poursuivra au cours du prochain exercice. Il prévoit notamment mener un sondage auprès des membres pour mieux comprendre leurs besoins et proposer des façons d'innover qui y répondront.

Maude Thériault
Présidente

Le comité du congrès a pour mandat d'épauler la permanence de l'Ordre dans l'organisation du congrès annuel des architectes quant au choix du thème, à l'élaboration du programme ainsi qu'à la sélection des conférenciers. Il contribue également à définir des stratégies de promotion de l'évènement auprès des architectes.

DEPUIS

PRÉSIDENTE

Maude Thériault	Décembre 2016
-----------------	---------------

MEMBRES

Marie-France Bélec	Décembre 2016
Guillaume Laverdure	Décembre 2016
Véronique Proteau	Décembre 2016
Sonia Vibert	Décembre 2016 (jusqu'à avril 2017)

PERSONNES-RESSOURCES

Cathy Beauséjour
Véronique Bourbeau
Virginie Harvey

Comité des prix

Formé à la fin de l'exercice précédent, le comité a fait le bilan des prix remis par l'Ordre et posé un diagnostic pour chacun d'eux (Prix d'excellence en architecture, médaille du Mérite, prix Thomas-Bailairgé, bourse du Collège des présidents). Il a également examiné les pratiques d'autres ordres professionnels, a répertorié les bourses existantes dans le domaine de l'architecture et s'est penché sur les orientations du plan stratégique 2018-2021 dans l'optique d'une révision des objectifs de chaque prix.

À la lumière de cette analyse, le comité a notamment recommandé au conseil d'administration de décerner les Prix d'excellence en architecture annuellement plutôt que tous les deux ans.

Le comité a de plus entrepris la rédaction d'une politique d'attribution des prix afin d'établir des objectifs, des conditions d'admissibilité, des critères d'évaluation et d'autres éléments indispensables à la bonne gestion d'un tel programme. Le document, qui comprendra aussi un nouveau calendrier de remise des prix, sera déposé au CA pour adoption au début du prochain exercice.

Le mandat de ce comité est de voir à la refonte et à la mise en œuvre du programme des prix de l'Ordre (Prix d'excellence en architecture, prix Thomas-Bailairgé, médaille du Mérite, bourse du Collège des présidents) en évaluant la pertinence de chacun. À cette fin, il fait un état des lieux des prix d'architecture au Québec afin de positionner l'Ordre dans un créneau qui lui est propre.

DEPUIS

PRÉSIDENT

Julien Gouin-Charbonneau	2017
--------------------------	------

MEMBRES

Stéphanie Augy	2017
Isabelle Beauchamp	2017
Shawn Moscovitch	2017

PERSONNES-RESSOURCES

Cathy Beauséjour
Véronique Bourbeau

NOMBRE DE RÉUNIONS :	7
----------------------	---

Fahouse, Jean Verville architecte
Prix d'excellence en architecture 2017,
catégorie Bâtiments résidentiels
de type unifamilial
Photo: Maxime Brouillet

Crew Collectif & Café,
Henri Cleinge architecte
Prix d'excellence en architecture 2017,
catégorie aménagement intérieur
Photo: Adrien Williams

3

Les directions

40



Direction de la pratique professionnelle

Pour notre équipe, l'année 2017-2018 en a été une de collaboration, tant avec les ressources internes de l'Ordre qu'avec ses interlocuteurs externes.

Que ce soit avec le bureau du syndic, en ce qui a trait à la documentation des pratiques à risque, ou avec le service des communications, pour la diffusion d'information sur la pratique professionnelle, nos collaborations internes se sont intensifiées de manière à renforcer l'efficacité de nos actions en matière de protection du public. D'autres projets ont mené l'équipe à l'extérieur des murs de l'Ordre, faisant rayonner son expertise et sa crédibilité auprès d'alliés précieux dans la conduite de sa mission.

Admission

En complément des activités régulières d'admission, la direction de la pratique professionnelle a poursuivi son rapprochement avec les étudiants en architecture. Ainsi, les premières Journées de la relève se sont tenues au début du printemps à l'Université McGill, à l'Université Laval et à l'Université de Montréal. Ces rencontres ont été l'occasion, pour l'Ordre, de présenter sa mission, ses différents services et ses projets aux étudiants des trois universités. Pour les étudiants, cela a permis d'établir un premier contact avec l'Ordre et d'échanger sur les enjeux de la profession avec des architectes invités. En tout, 115 étudiants ont participé à ces moments privilégiés entre l'Ordre et ses futurs membres.

Comme chaque année depuis 10 ans, l'Ordre a collaboré avec l'Ontario Association of Architects (OAA) à la coordination des différentes activités de rédaction, de révision et de correction de l'Examen des architectes du Canada (ExAC). L'épreuve, tenue les 6 et 7 novembre dernier, a rassemblé 630 candidats aux quatre coins du pays, dont 220 à Montréal et à Québec.

Notons enfin que 138 nouveaux architectes se sont joints à l'Ordre au cours de l'exercice. Les architectes de la relève, dont le nombre croît de façon stable depuis plusieurs années, permettront à l'Ordre de franchir la barre des 4000 membres en 2018.

Aide à la pratique

Comme nous le souhaitons depuis longtemps, l'Institut royal d'architecture du Canada a entamé les travaux d'actualisation du *Manuel canadien de pratique de l'architecture*. Les architectes québécois auront l'occasion d'y contribuer au cours du prochain exercice. L'Ordre y jouera d'ailleurs un rôle de premier plan puisque son directeur général, Jean-Pierre Dumont, siège au comité directeur du projet. Pour ma part, j'aurai pour mandat d'assurer la cohérence des contenus et leur pertinence vis-à-vis de la pratique actuelle des architectes, au sein du comité éditeur.

Le *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'architecte au Québec*, commencé pendant l'exercice précédent, a été adopté par le conseil d'administration de l'Ordre à l'automne 2017. Conçu par une équipe multidisciplinaire incluant de nombreux architectes, ce document officiel présente la profession et les compétences requises pour l'exercer. Il constitue notamment le cadre de référence de l'inspection professionnelle, ayant servi à créer les différents outils dorénavant utilisés par les inspecteurs et les architectes soumis à l'inspection.

En cours d'année, l'Ordre a aussi lancé un projet pilote de mentorat au bénéfice des architectes comptant moins de cinq années d'inscription. Neuf jumelages ont ainsi été effectués en vue d'établir des relations mentoriales d'une durée d'un an. Cela permettra aux architectes mentorés d'avoir accès au savoir-faire et au savoir-être de pairs d'expérience, sélectionnés pour l'exemplarité de leur pratique, dans une optique de développement professionnel.

Formation continue

En cette dernière année complète du cycle de formation continue, la direction de la pratique professionnelle a mis sur pied une nouvelle gamme d'activités de formation et actualisé certains cours existants (voir tableau p. 43). Parmi les nouveaux thèmes proposés, notons la surveillance des chantiers, la conception sans obstacles et la communication avec les clients difficiles. L'Ordre a aussi revu son offre de cours en matière de réglementation du bâtiment. La prochaine mouture, offerte par une nouvelle équipe de formateurs, a été proposée aux architectes et aux stagiaires au printemps 2018.

L'équipe s'est également employée à diversifier les formats des cours afin de les rendre plus accessibles, notamment aux architectes en région et à ceux de la relève. Ainsi, l'offre de formation en entreprise et l'augmentation du nombre de cours en ligne ont permis de rejoindre un plus grand nombre d'architectes. Dans le même esprit, l'équipe a exploré de nouvelles avenues pour la tenue des Mardis verts. L'Ordre s'est ainsi déplacé à Lévis le temps d'une conférence, ce qui a permis d'élargir le bassin des participants au-delà de la région de Montréal et d'améliorer la visibilité de l'événement auprès du grand public.

Par ailleurs, des travaux visant la création d'une plateforme de cours en ligne ont été entrepris. Rendue possible grâce à une subvention du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, cette plateforme sera destinée en priorité aux architectes formés à l'étranger, mais les contenus diffusés sauront aussi intéresser les architectes formés au Québec. Cette subvention permettra en outre de mettre en place des outils de réflexion sur la pratique professionnelle qui découleront du référentiel de compétences. Ces différents projets se concrétiseront au cours du prochain exercice.

Finalement, l'équipe de la formation continue a partagé son expertise avec le Regroupement des ordres d'architectes du Canada pour la création d'un cours destiné aux architectes européens qui souhaiteront exercer au Canada en vertu de l'accord de reconnaissance mutuelle entre le Canada et l'Europe, en voie d'être ratifié.

Inspection professionnelle

L'exercice 2017-2018, qui a constitué la première année complète suivant la réforme des processus d'inspection lancée pendant l'exercice précédent, a donné lieu au raffinement des outils et des méthodes de travail du service d'inspection.

Le programme de surveillance générale s'était fixé un objectif d'inspection de 240 architectes. Les architectes ont été sélectionnés de manière à former un échantillon représentatif de la profession sur les plans du genre, du statut d'emploi, du profil de pratique, de l'âge et de la région. Bien que l'objectif quantitatif n'a été que partiellement atteint (182 inspections réalisées au lieu de 240), les objectifs qualitatifs ont été remplis. En effet, l'échantillonnage a permis à l'équipe d'inspection d'acquérir une connaissance plus fine de la profession, de valider les nouveaux outils d'inspection auprès de divers profils de pratique et de documenter les profils à risque pour mieux cibler les architectes devant être soumis à l'inspection dans les prochains programmes de surveillance générale.

Les sondages post-inspection auxquels ont répondu les architectes visés révèlent qu'en général le niveau de satisfaction est élevé, tant sur le plan des processus et des outils utilisés que sur celui de l'accompagnement par les inspecteurs. La recherche et la préparation des documents à remettre à l'inspecteur est l'activité qui a demandé le plus grand nombre d'heures aux architectes concernés (16 en moyenne, 64 % des architectes ayant pris moins de temps). Bien que seulement 64 % d'entre eux en ont jugé la durée adéquate, 80 % des architectes soumis à l'inspection se sont dits satisfaits de la démarche, et 97 % l'ont jugée pertinente.

Parmi les retombées positives de la révision des processus d'inspection, notons l'acquisition par l'Ordre d'une meilleure connaissance des membres et de leur pratique, grâce à l'augmentation du nombre d'architectes soumis à l'inspection par rapport aux exercices précédents, et la réduction du nombre de dossiers transmis au syndicat, grâce à l'accompagnement professionnel offert par les inspecteurs.

Par ailleurs, l'équipe d'inspection, qui compte une nouvelle inspectrice depuis janvier 2018, a poursuivi sa collaboration avec l'équipe d'*Esquisses* en participant à la rédaction de 12 articles dans la section « Aide à la pratique », dont 4 dans la rubrique « Carnet d'inspection ».

Enfin, le comité d'inspection professionnelle, appuyé par la direction de la pratique professionnelle, a entamé l'élaboration d'un modèle de gestion des risques de la profession pour le public. Figurant au plan stratégique 2018-2021, ce projet permettra de cibler les architectes à soumettre à une inspection en priorité et de déterminer les actions à privilégier en matière de formation continue et d'aide à la pratique.

Sébastien Desparois

Directeur de la pratique professionnelle

Formation continue

ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE GROUPES	NOMBRE DE PARTICIPANTS MEMBRES DE L'OAQ	NOMBRE DE PARTICIPANTS TOTAL
ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE				
Aspects techniques				
La construction de l'enveloppe et le contrôle de la qualité	7	1	19	24
Le détail et l'enveloppe du bâtiment	7	3	60	63
Éclairage architectural : Sources et pratique	3,5	1	10	10
La performance de l'enveloppe	7	2	51	56
La surveillance des chantiers	7	1	30	35
La surveillance des chantiers, notions de base	7	1	18	21
Culture architecturale				
Visite architecturale de l'édifice Lucien-Saulnier	1	1	15	15
Gestion de bureau				
Le client difficile : Le comprendre, le gérer, s'en faire un allié	7	1	14	14
Le mentorat	7	1	9	9
Planification et conception				
Conception sans obstacles : Vos projets sont-ils vraiment conformes ?	3,5	3	64	91
Devis : Cours d'introduction	3,5	1	4	6
Estimation des coûts de construction	7	1	28	30
Mezzanines et aires communicantes : Réduire les risques	3,5	1	12	14
Rédiger un devis : Une série d'ateliers basée sur vos projets	17	1	5	5
Réglementation du bâtiment et aspects juridiques				
Aspects juridiques de la pratique de l'architecte	7	2	23	45
Code de construction : Partie 9	14	1	18	19
Code de construction : Partie 10	7	1	16	16
Code de construction 2010 : Survol des modifications, Chapitre 1, Bâtiment	3,5	1	8	8
Code de déontologie des architectes	3	2	16	21
Réglementation du bâtiment	35	5	163	178
ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRES				
Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau	15	6	149	150
MARDIS VERTS DE L'OAQ				
Maison Osora – 25 avril 2017 (Montréal)				80
Pavillon d'accueil du Parcours Guin – 3 octobre 2017 (Montréal)				100
Siège social de Desjardins – 14 novembre 2017 (Lévis)				70
La Géode – 27 mars 2018 (Montréal)				100
RADIATION POUR MANQUEMENT AU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES ARCHITECTES				NOMBRE
Sanctions imposées				0

Conformité à la Loi 11

Comme le stipule la Loi 11, le programme de formation continue de l'OAQ offre à ses membres des activités de formation sur l'éthique et la déontologie : Code de déontologie des architectes, un cours de 3 heures, et Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau, qui consacre 3 heures sur 15 au Code de déontologie.

Le syndicat de l'Ordre est responsable de contrôler la conduite des architectes en fonction de la réglementation en vigueur. La fonction de syndic est réglementée par le Code des professions.

Bureau du syndic

Le bureau du syndic a pour mandat de faire enquête quand on l'informe d'une possible infraction aux dispositions de la Loi constituant l'Ordre, au Code des professions ou aux règlements adoptés conformément aux exigences de ce code ou de cette loi, notamment le Code de déontologie des architectes.

Le bureau du syndic est aussi responsable des enquêtes relatives à la pratique illégale et à l'usurpation du titre d'architecte. Il procède à ces enquêtes à la suite de signalements et par des inspections de chantiers de construction.

S'ajoute à ces deux responsabilités la gestion des dossiers de conciliation et d'arbitrage des comptes régis par le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des architectes du Québec.

Le bureau du syndic répond annuellement à plus d'un millier d'appels et de courriels provenant du public et des architectes. Il s'agit surtout de demandes de renseignements sur les lois, codes et règlements régissant l'exercice de la profession. Le syndic en profite pour informer le public et faire de la prévention auprès des architectes.

Parmi les principaux enjeux soulevés lors de la conduite de ses activités, le bureau du syndic relève notamment les difficultés des membres à se conformer à la réglementation sur l'exercice en société, sur le travail en réseau (ou à distance) et sur l'obligation de conclure les mandats avec le maître de l'ouvrage. Le bureau du syndic oriente ses interventions de façon à répondre à ces enjeux de manière soutenue.

Pierre Collette
Syndic

Activités du bureau du syndic

	NOMBRE
DOSSIERS	
Dossiers d'enquête ouverts pendant la période	55
Total des membres visés par ces dossiers	55
Dossiers d'enquête demeurant ouverts à la fin de la période	37
Total des dossiers ouverts avant 2017	42
DÉCISIONS	
Décisions de porter plainte	3
Décisions de ne pas porter plainte	22
Décisions de régler par la conciliation	21

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation du titre

	NOMBRE
DESCRIPTION	
Signalements reçus	37
Enquêtes achevées :	
Portant sur l'usurpation du titre réservé	15
Portant sur une façon d'agir laissant faussement croire au public que l'exercice de la profession est permis	15
Portant sur l'exercice illégal	10
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation du titre réservé, s'il y a lieu	3
Poursuites pénales intentées :	
Portant sur une façon d'agir laissant faussement croire au public que l'exercice de la profession est permis	11
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation du titre réservé	8
Portant sur l'usurpation du titre réservé	6
Portant sur l'exercice illégal	1
Jugements rendus par la Cour du Québec :	
Poursuites pénales :	
Réglées par transaction	11
Retirées	1

Direction des communications et des affaires publiques

Le principal chantier du service des communications et des affaires publiques a été sans nul doute celui de la politique québécoise de l'architecture. Mené dans la continuité des activités entreprises pendant l'exercice 2016-2017, il a fait l'objet de retombées encourageantes.

Affaires publiques

Malgré la vacance à la direction du service, la tournée de consultations publiques sur une politique québécoise de l'architecture, organisée en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, s'est poursuivie dans neuf villes du Québec : Sherbrooke, Longueuil, Drummondville, Saint-Jérôme, Laval, Joliette, Trois-Rivières, Montréal, Gatineau. Une plateforme de discussion Web a également été mise à contribution, de sorte qu'au total, près de 550 personnes ont participé au processus. Les préoccupations évoquées lors des rencontres ont fait l'objet d'un rapport et d'un dossier dans le magazine *Esquisses* (vol. 28, n° 3, automne 2017).

La démarche de consultation a culminé le 28 septembre avec la tenue d'un forum national à Montréal. L'événement a rassemblé 270 participants issus des milieux professionnel, universitaire, gouvernemental et communautaire ainsi que du grand public. Cette journée d'une rare portée a permis d'accueillir trois conférenciers européens ayant contribué à la mise en place de politiques de l'architecture, de présenter les résultats de la tournée et de réfléchir aux enjeux de la commande publique, du patrimoine, de la participation citoyenne et du développement durable. Un projet de déclaration demandant au gouvernement

du Québec d'adopter une politique de l'architecture a également été soumis aux participants pour commentaires. La version définitive en a été publiée sur le site de l'Ordre en octobre. Au moment d'écrire ces lignes, elle avait récolté plus de 4000 signatures.

Parallèlement, l'Ordre a poursuivi ses démarches auprès des divers ordres de gouvernement afin de faire valoir la pertinence d'une politique de l'architecture. Il a continué à recevoir l'appui de municipalités, notamment Boucherville, Dorval, Saint-Bruno-de-Montarville, Lévis, Longueuil, Saguenay et Montréal. Dans la foulée de l'appui de la métropole, le Bureau du design de la Ville de Montréal a été mandaté pour entreprendre les démarches de concertation en vue d'élaborer le chapitre montréalais de cette politique. Une rencontre avec le service des communications de l'Ordre a été sollicitée pour étoffer cette démarche.

C'est dans ce contexte que l'Ordre a pris part à la consultation du ministère de la Culture et des Communications (MCC) sur le projet de politique québécoise de la culture en déposant le mémoire intitulé *L'architecture, un pilier de la culture*. L'Ordre a ensuite été heureux d'apprendre, lors du dévoilement du projet, en juin 2017, que le MCC entendait « lancer les travaux en vue de l'élaboration d'une stratégie gouvernementale pour la qualité architecturale ».

Enfin, les données recueillies lors de la démarche de consultation et le travail de documentation sur les politiques architecturales à l'étranger ont donné lieu à la rédaction du *Livre blanc pour une politique québécoise de l'architecture*. Destiné aux ministères concernés par le cadre bâti, le document rend compte de l'intérêt que ce projet suscite dans la société québécoise et propose au gouvernement une feuille de route pour aller de l'avant. Le lancement officiel et la distribution du livre blanc ont eu lieu au début de l'exercice 2018-2019.

En plus des actions entourant la politique de l'architecture, l'élaboration de prises de position est demeurée un volet important du travail de communication mené à l'Ordre. Le service a produit des mémoires et participé à des consultations portant notamment sur l'aménagement du territoire, l'efficacité énergétique et la mobilité (voir « Mémoires et prises de position », p. 46).

Événements

Le congrès annuel des architectes a exceptionnellement fait relâche pour laisser place au premier Sommet mondial du design, tenu en octobre à Montréal. Le service y a collaboré en assistant aux réunions d'organisation du comité des communications et en représentant l'Ordre lors de l'évènement. Il a aussi participé à la mise sur pied et à la tenue du forum *Savoir où on s'en va - Pour une politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme*, organisé en février par l'alliance ARIANE.

Le service a par ailleurs piloté l'organisation des Prix d'excellence en architecture 2017. Le programme comprenait un marathon d'architecture présentant les 44 projets finalistes sur les 148 candidatures reçues et une soirée de dévoilement des gagnants, lors de laquelle 16 prix ont été décernés dans 12 catégories. À cette occasion, l'architecte Bernard McNamara a reçu la médaille du Mérite, la plus haute distinction de l'Ordre, en reconnaissance de son dévouement à la profession.

Équipe

Le dernier trimestre de l'exercice a été marqué par la nomination d'une nouvelle directrice des communications, en janvier. Véronique Bourbeau, qui occupait le poste de chargée de projets aux communications depuis 2011, a été promue à la tête du service. Avec l'adoption récente du plan stratégique 2018-2021, le contexte était idéal pour procéder à la réorganisation des effectifs afin de relever les défis à venir. Ainsi, il a été déterminé qu'Hélène Lefranc et Christine Lanthier, jusqu'ici agentes de recherche, deviendraient respectivement conseillère en affaires publiques et conseillère en communication et éditrice au début du prochain exercice. Le recrutement d'une autre conseillère en communication, Cathy Beauséjour, a permis de compléter l'équipe.

Mémoires et prises de position

■ **Livre blanc pour une politique québécoise de l'architecture – Appuis, vision, jalons**

Document proposant une feuille de route au gouvernement du Québec pour l'adoption d'une politique québécoise de l'architecture

■ **Se donner les moyens de nos ambitions**

Mémoire remis à Transition énergétique Québec lors de la consultation en vue de l'élaboration du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques pour le Québec

■ **Pour une vision commune de l'aménagement de la capitale: Politique d'aménagement – Un modèle à déployer**

Mémoire remis à la Commission de la capitale nationale du Québec lors de la consultation sur sa nouvelle politique d'aménagement

■ **L'architecture, un pilier de la culture**

Mémoire remis au ministère de la Culture et des Communications du Québec lors de la consultation sur le projet de politique québécoise de la culture

■ **Pour une plus grande cohérence entre l'aménagement du territoire et le secteur du transport au Québec**

Participation à la rédaction du mémoire remis et présenté par l'alliance ARIANE au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec lors de la consultation sur la politique de mobilité durable

■ **Pour une politique québécoise de l'architecture**

Lettre ouverte de Nathalie Dion, présidente de l'OAQ, à la ministre de la Culture et des Communications, Marie Montpetit, cosignée par 10 personnalités issues des milieux des arts, de l'environnement, de l'éducation et des affaires, parue dans *LaPresse+*

■ **Consultation sur le Plan directeur préliminaire pour la revitalisation du Vieux-Port de Montréal**

Lettre adressée à la Société du Vieux-Port de Montréal

■ **Projet de règlement concernant les travaux bénévoles de construction**

Lettre à la ministre responsable du Travail, Dominique Vien

■ **Mieux protéger les Québécois en resserrant la norme d'exposition professionnelle à l'amiante pour rejoindre celle du fédéral et des autres provinces**

Lettre ouverte au premier ministre Philippe Couillard, au chef de l'opposition officielle, Jean-François Lisée, au chef du deuxième groupe d'opposition, François Legault, et à la porte-parole de Québec solidaire, Manon Massé, rédigée par les partenaires de l'Association pour la santé publique du Québec et appuyée par 24 autres signataires, dont Nathalie Dion

■ **La chance de créer une esplanade aérienne emblématique**

Lettre d'opinion sur le projet de dalle-parc de l'échangeur Turcot, cosignée par Gérard Beaudet, Dinu Bumbaru, Nathalie Dion, Phyllis Lambert et Pierre Thibault, parue dans *LaPresse+*

■ **Démarche pour une politique d'intégration de la santé préventive en aménagement urbain**

Lettre d'appui à l'Institut national de santé publique du Québec

■ **Accès aux professions réglementées et à l'emploi pour les personnes immigrantes formées hors Québec**

Commentaires émis à l'occasion d'une consultation ciblée de l'Office des professions du Québec

■ **Projet de règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel**

Commentaires émis lors de la consultation sur invitation de l'Office des professions du Québec

■ **Réseau express métropolitain et qualité architecturale**

Rencontre avec CDPQ Infra et lettre de suivi pour réclamer la mise en place d'un comité sur l'intégration urbaine et architecturale du REM

■ **Participation à des groupes de travail**

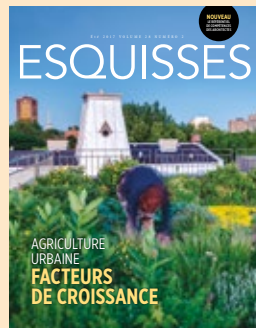
■ **Règlement sur les mezzanines de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

■ **Cercle du bâtiment innovant et durable de la Ville de Montréal**

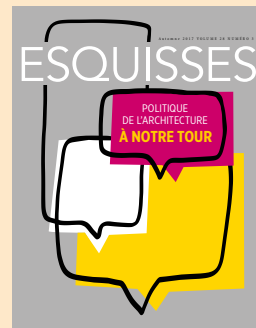
■ **Comité directeur de l'alliance ARIANE**

Magazine *Esquisses*

ÉTÉ 2017
Agriculture urbaine



AUTOMNE 2017
Politique de l'architecture



HIVER 2017-2018
Accessibilité universelle



PRINTEMPS 2018
Architecture commerciale

En mai 2017, *Esquisses* a reçu une mention honorable aux Prix du magazine canadien pour l'article «Changer d'atmosphère – le rôle des architectes». Ce texte signé Hélène Lefranc fait partie du dossier sur les changements climatiques paru dans le numéro du printemps 2016.

Réseaux sociaux

Le service a continué d'alimenter ses comptes de réseaux sociaux plusieurs fois par semaine, que ce soit en annonçant les événements, en diffusant les publications de l'OAQ, ou en relayant les actualités liées au domaine de l'aménagement ou les communications d'organismes qui partagent les mêmes intérêts. Cette animation soutenue a permis de faire croître l'auditoire de manière substantielle par rapport à l'exercice précédent.



4600 abonnés
+44 %
par rapport à
2016-2017



1928 abonnés
+52 %
par rapport à
2016-2017



1774 abonnés
+18 %
par rapport à
2016-2017

Direction de l'administration

Au cours de l'exercice 2017-2018, la direction de l'administration a reçu le mandat d'implanter un processus de gestion des risques à l'OAQ. Ce processus a permis de déterminer les principaux risques pour l'Ordre et d'élaborer une politique de gestion des risques, un outil essentiel pour la direction générale.

L'implication de la direction de l'administration au sein du comité d'audit a été constante au cours du dernier exercice. Afin de mieux contrôler les activités de l'Ordre, une politique d'audit interne a été adoptée. Cette politique nous permet de mieux suivre les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle dans une perspective d'amélioration continue des procédures et des façons de faire.

Du côté de la gestion documentaire, les interventions se sont concentrées sur la paramétrisation du logiciel Constellio, la mise à jour des outils et l'évaluation des pratiques du personnel de l'Ordre.

L'accompagnement de la direction générale dans le recrutement et l'intégration de nouveaux employés a, encore une fois, été un de nos projets marquants. Une nouvelle directrice des communications, une nouvelle syndique adjointe et une nouvelle inspectrice sont entrées en poste pendant l'exercice.

La consolidation de l'équipe de l'administration constitue une autre de nos réalisations importantes. L'intégration de nouvelles collègues, selon une philosophie de travail axée sur la complémentarité et l'échange d'information, a permis à l'équipe de l'administration d'être beaucoup plus présente à l'interne pour soutenir les autres directions et, ainsi, améliorer les services offerts par l'Ordre. J'aimerais remercier mon équipe dévouée et dynamique qui a à cœur de toujours mieux faire.

Nathalie Thibert

Directrice de l'administration

Personnel de l'Ordre

Direction

Directeur général
et secrétaire
Jean-Pierre Dumont

Adjointe
Elena Harizomenov

Administration

Directrice
Nathalie Thibert

Coordonnatrice
des finances
Marie-Pascale
Fontaine Dulude

Conseiller comptable
Patrick St-Amour

Adjointe administrative
générale
Laurianne Juvigny

Agente des services
aux membres
Mirielle Bertrand

Technicienne à la
comptabilité
Lise Bergeron

Réceptionniste
France Hébert

Bureau du syndic

Syndic
Pierre Collette

Enquêteur et syndic
adjoint
Claude Bonnier

Communications et affaires publiques

Directrice
Véronique Bourbeau
(depuis janvier 2018)

Chargée de projets
Véronique Bourbeau
(jusqu'en décembre 2017)

Agente de recherche et
éditrice
Christine Lanthier

Agente de recherche et
de liaison
Hélène Lefranc

Conseillère aux
communications
Cathy Beauséjour
(depuis mars 2018)

Pratique professionnelle

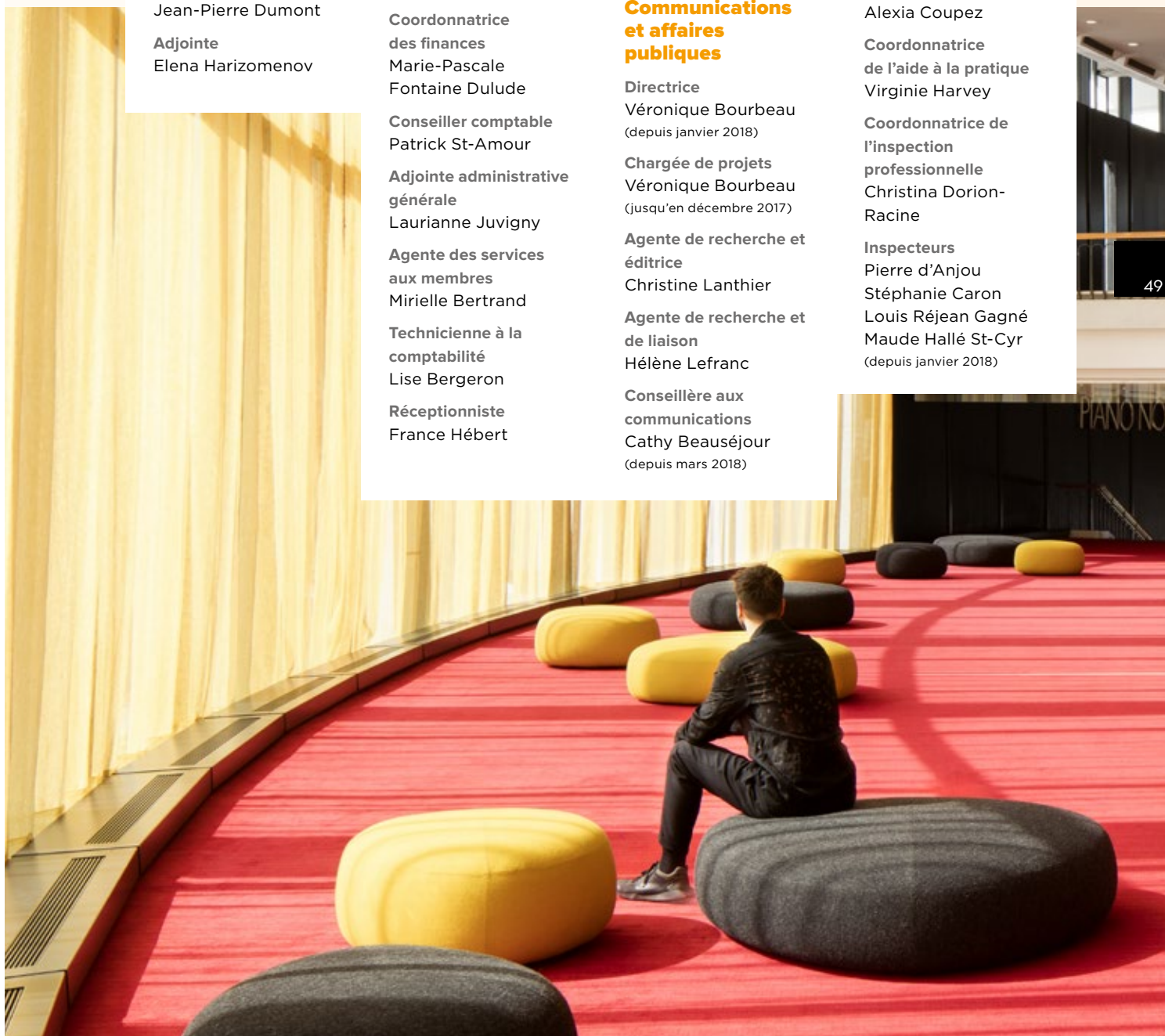
Directeur
Sébastien-Paul
Desparois

Coordonnatrice
de l'admission
Alexia Coupez

Coordonnatrice
de l'aide à la pratique
Virginie Harvey

Coordonnatrice de
l'inspection
professionnelle
Christina Dorion-
Racine

Inspecteurs
Pierre d'Anjou
Stéphanie Caron
Louis Réjean Gagné
Maude Hallé St-Cyr
(depuis janvier 2018)



4

Les membres

Grandir en santé - CHU Sainte-Justine,
Provencher_Roy | Menkès Shooner
Dagenais LeTourneux Architectes
Prix d'excellence en architecture 2017,
mention en accessibilité universelle
Photo: Stéphane Brugger

50



Admission et délivrance de permis

Changements au tableau de l'Ordre

	NOMBRE DE MEMBRES
AU 31 MARS 2017	3798
Nouvelles inscriptions	160
Réinscriptions	10
Démissions	44
Radiations	10
Décès	9
AU 31 MARS 2018	3905

- Réinscriptions au tableau de l'Ordre ayant fait l'objet d'une décision du comité d'admission: **1**
- Radiations du tableau pour non-paiement de la cotisation professionnelle: **8**
- Radiations du tableau pour manquement au Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle: **2**
- Radiations du tableau pour manquement au Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes: **0**
- Radiations du tableau à la suite d'une décision du conseil de discipline: **0**
- Inscriptions au tableau avec limitation d'exercer des activités professionnelles à la suite d'une décision du conseil de discipline: **0**
- Inscriptions au tableau avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles à la suite d'une décision du conseil de discipline: **0**
- Suspensions ou révocations du permis d'exercice: **0**

Activités relatives à la délivrance de permis temporaires, de permis restrictifs temporaires et d'autorisations spéciales

- Permis temporaires délivrés en cours d'exercice: **1**
- Autorisations spéciales délivrées en cours d'exercice: **6**
- Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance de permis temporaires, restrictifs temporaires ou spéciaux: **0**
- Demandes de délivrance de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française
 - Reçues: **1**
 - Acceptées: **1**
 - Refusées: **0**
- Demandes de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions: **0**
- Demandes de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu de l'article 42.1 du Code des professions: **6**
- Détenteurs d'un permis temporaires en fin d'exercice: **1**
- Détenteurs d'une autorisation spéciale en fin d'exercice: **8**

Activités relatives à la délivrance de permis

- Demandes fondées sur le fait d'être titulaire d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de ces autres conditions et modalités
 - Reçues: **160**
 - Acceptées: **160**
 - Refusées: **0**
 - N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période: **0**
- Demandes fondées sur l'article 11c) de la Loi sur les architectes: **0**
- Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités: **38**

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT		NOMBRE			
		REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA	Québec	0	0	0	0
	Ontario	1	1	0	0
	Provinces de l'Atlantique	1	1	0	0
	Provinces de l'Ouest et territoires	1	1	0	0
	Total Canada	3	3	0	0
HORS CANADA	France	8	8	0	0
	Autres pays de l'Union européenne	4	4	0	0
	États-Unis	0	0	0	0
	Autres pays des Amériques, Asie, Afrique, Océanie	23	23	0	0
	Total hors Canada	35	35	0	0

- Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne non titulaire d'un diplôme reconnu aux fins de la délivrance d'un permis et ayant satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités: **0**
- Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, le cas échéant, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités: **16**

LIEU OÙ A ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION		NOMBRE			
		REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA (en vertu du règlement 94q)	Ontario	1	1	0	0
	Provinces de l'Atlantique	1	1	0	0
	Provinces de l'Ouest et territoires	1	1	0	0
	Total Canada	3	3	0	0
HORS CANADA	France (en vertu du règlement 93c2)	10	10	0	0
	Autres pays de l'Union européenne	1	1	0	0
	États-Unis	0	0	0	0
	Autres pays des Amériques, Asie, Afrique, Océanie	2	2	0	0
	Total hors Canada	13	13	0	0

Intégration des diplômés en architecture formés à l'extérieur du Québec

Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) entre l'Ordre des architectes du Québec et le Conseil national de l'Ordre des architectes de France

Au cours de l'exercice 2017-2018, 10 architectes ont été inscrits au tableau de l'Ordre en vertu de cet accord.

Accord Canada-États-Unis

L'obligation qu'ont les candidats de prouver leur bonne connaissance de la langue française limite le nombre de demandes au Québec. Au cours de l'exercice 2017-2018, aucun architecte n'a été inscrit au tableau de l'Ordre en vertu de cet accord.

Accord Canada-États-Unis-Mexique

Les ordres d'architectes du Canada, le National Council of Architectural Registration Boards (NCARB) aux États-Unis et la Federación de Colegios de Arquitectos de la República Mexicana (FCARM) ont conclu un accord tripartite permettant la reconnaissance mutuelle de la mobilité des architectes dans toute l'Amérique du Nord.

Cet accord, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2014, suscite pour le moment un faible volume de demandes au Canada. Au cours de l'exercice 2017-2018, aucune demande n'a été formulée au Québec.

ARM Canada-Europe

Le Regroupement des ordres d'architectes du Canada et le Conseil des architectes d'Europe ont conclu en avril 2018 un accord de reconnaissance mutuelle visant la mobilité des architectes de part et d'autre. La date de son entrée en vigueur reste à confirmer par les gouvernements.

Formation adaptée pour les diplômés en architecture français

L'Ordre offre de la formation adaptée aux diplômés français qui se sont prévalus de l'ARM. Voici le détail de cette formation obligatoire.

ACTIVITÉ DE FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau	10
Réglementation du bâtiment	6
Le détail et l'enveloppe du bâtiment	8

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

■ Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec: **38**

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	ACCEPTÉES PROVISOIREMENT	N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA	3	3	0	0	0
HORS CANADA	35	19	0	11	5

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis (suite)

■ Provenance des demandes (hors du Canada)

PAYS	DEMANDES REÇUES
Algérie	3
Colombie	2
Danemark	1
Espagne	1
France	8
Iran	5
Israël	1
Jordanie	1
Kosovo	1
Liban	1
Mexique	3
Maroc	1
Philippines	1
Roumanie	1
Royaume-Uni	1
Syrie	2
Tunisie	1
Venezuela	1
Total	35



■ Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne n'étant pas titulaire d'un diplôme reconnu: **10**

	REÇUES	ACCEPTÉES	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA	0	0	0	0	0
HORS CANADA	10	0	10	0	0



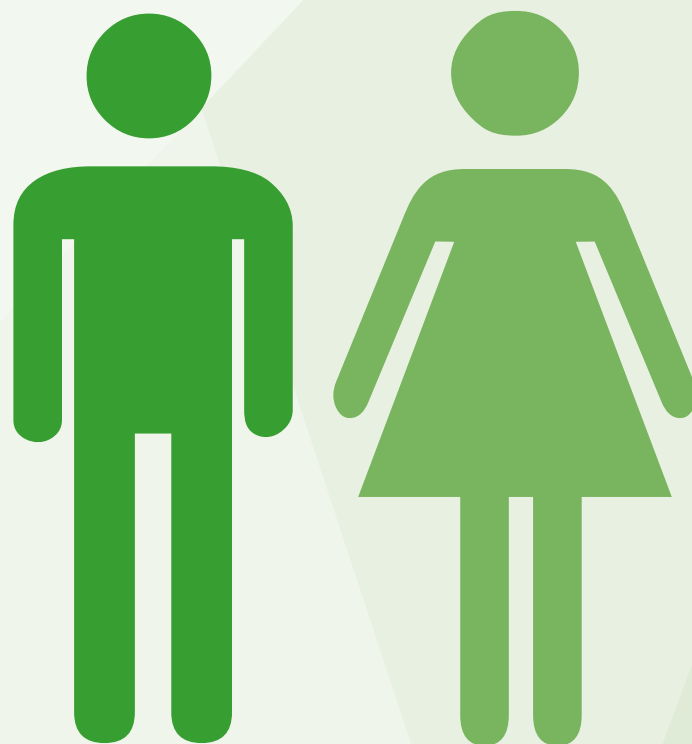
■ Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie, à condition que le candidat obtienne une formation complémentaire: **10**

	COURS	STAGE	EXAMEN	COURS ET EXAMEN	COURS ET STAGE	STAGE ET EXAMEN	COURS, STAGE ET EXAMEN
CANADA	0	0	0	0	7	0	0
HORS CANADA	3	0	0	0	0	0	0
CONDITION REMPLIE ET ACCEPTÉE	3	0	0	0	7	0	0

Effectifs

Statistiques
au 31 mars 2018

ARCHITECTES
3905

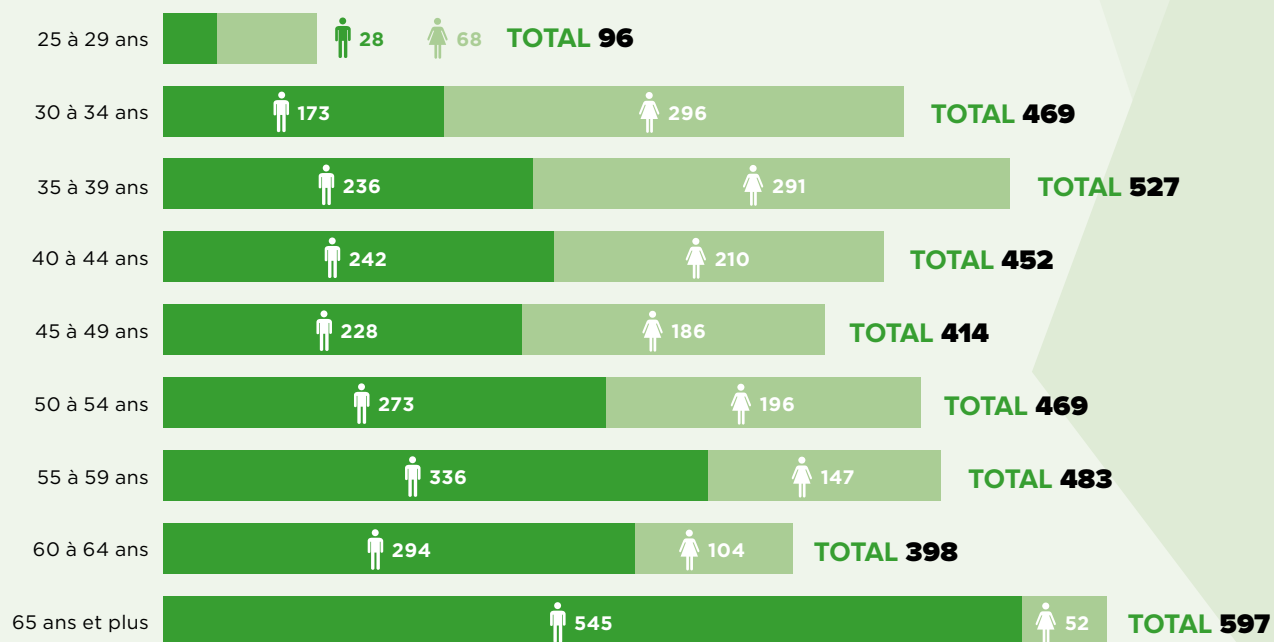


2355

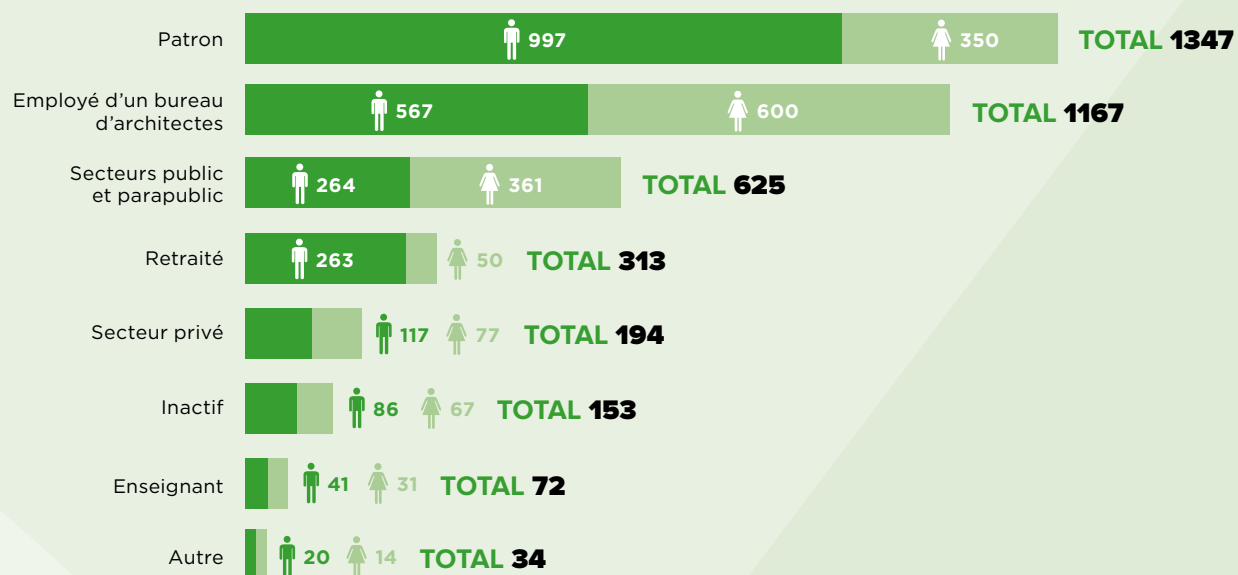
1550

56

Répartition par groupe d'âge



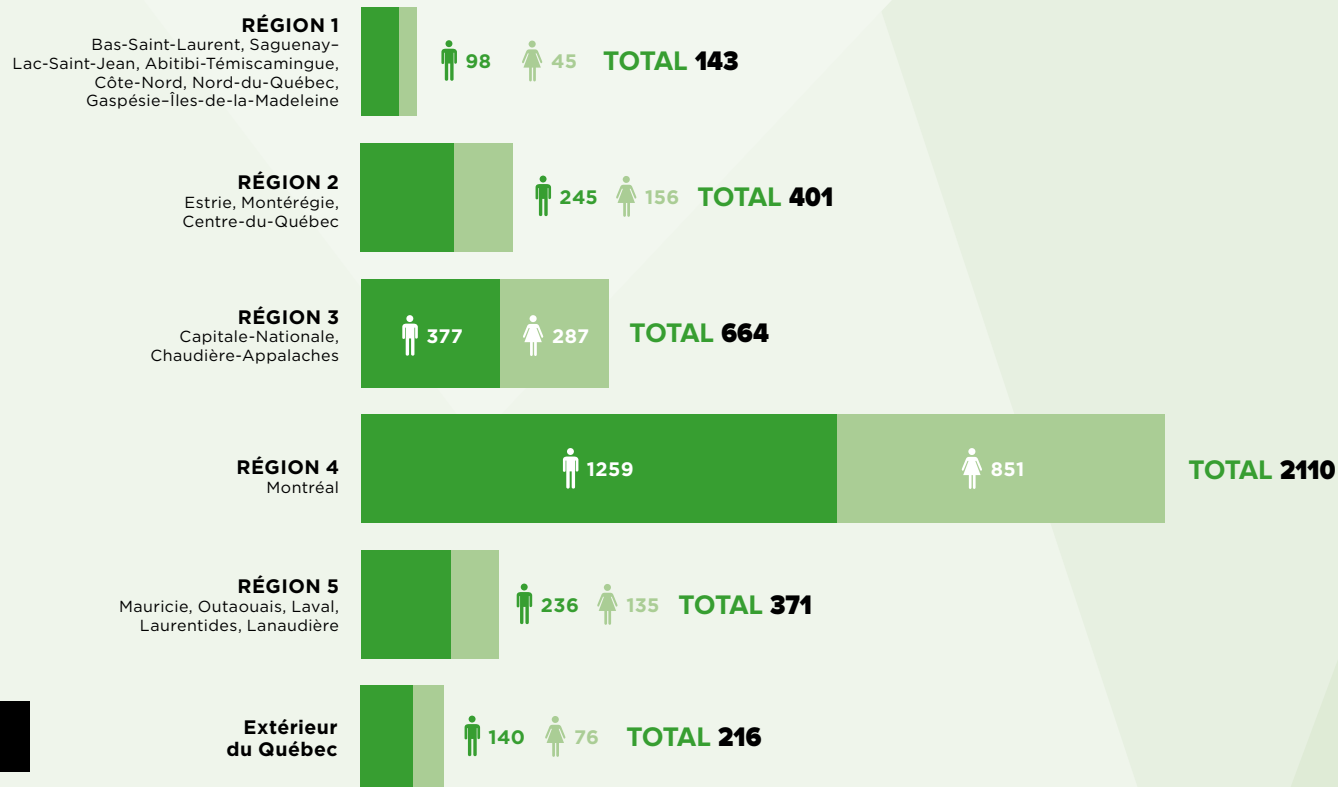
Répartition par occupation principale



Répartition par région administrative

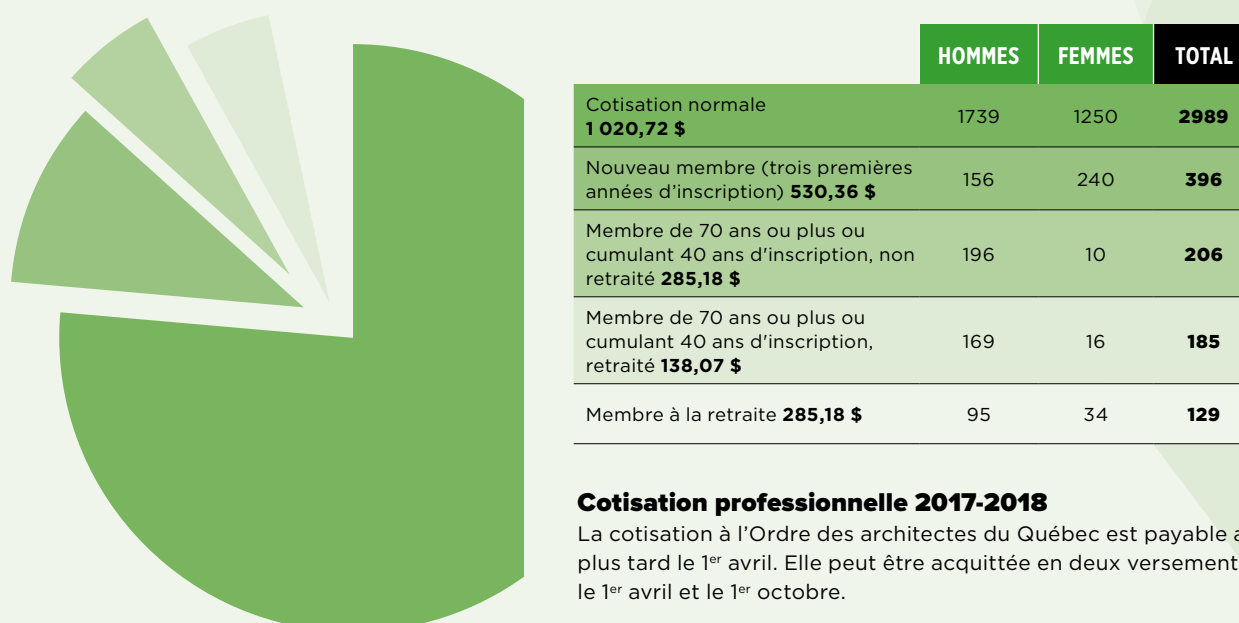
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	10	10	20
Bas-Saint-Laurent	28	8	36
Capitale-Nationale	331	264	595
Centre-du-Québec	19	13	32
Chaudière-Appalaches	46	23	69
Côte-Nord	7	6	13
Estrie	44	24	68
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11	5	16
Lanaudière	39	27	66
Laurentides	76	36	112
Laval	62	34	96
Mauricie	27	18	45
Montréal	1259	851	2110
Montréal	182	119	301
Nord-du-Québec	2	0	2
Outaouais	32	20	52
Saguenay-Lac-Saint-Jean	40	16	56
Extérieur du Québec	140	76	216

Répartition par région électorale



58

Répartition par classe de cotisation



Cotisation professionnelle 2017-2018

La cotisation à l'Ordre des architectes du Québec est payable au plus tard le 1^{er} avril. Elle peut être acquittée en deux versements, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

STAGIAIRES

1150



Garantie relative à la responsabilité professionnelle

Les architectes sont couverts par une assurance responsabilité professionnelle. Cette garantie est fournie par le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OAQ (Fonds des architectes).

- Nombre d'architectes couverts par le Fonds des architectes: **1583***
- Montant prévu de la garantie par sinistre: **1 M\$*** (1,25 M\$ lorsque l'architecte exerce en société par actions [SA] ou en société en nom collectif à responsabilité limitée [SENCRL])
- Montant prévu de la garantie pour l'ensemble des sinistres: **2 M\$ par année*** (2,5 M\$ lorsque l'architecte exerce en SA ou en SENCRL)

* Au 31 décembre 2017, date de fin d'exercice du Fonds.

Exercice en SA ou en SENCRL

- Membres inscrits au tableau en fin d'exercice exerçant en SA: **1612**
- Membres inscrits au tableau en fin d'exercice exerçant en SENCRL: **131**

5

Les états financiers

Rapport financier consolidé annuel

au 31 mars 2018

- 61** Rapport de l'auditeur indépendant
- 62** Bilan consolidé
- 63** Évolution de l'actif net consolidée
- 64** Résultats consolidés
- 66** Flux de trésorerie consolidés
- 67** Notes complémentaires
- 74** Renseignements supplémentaires consolidés
- 74** Détail des charges par activité
- 78** Détail des frais généraux

60

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
l'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2018, les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états

financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Roland Naccache et Associés
Par Roland Naccache, CPA auditeur, CA

Roland Naccache, CPA auditeur, CA
Montréal (Québec)
Le 6 juillet 2018

Bilan consolidé

au 31 mars 2018

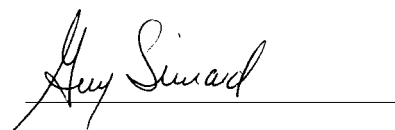
	2018 \$	2017 \$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	3 528 804	2 684 940
Comptes clients et autres créances - note 3	179 613	413 337
Frais payés d'avance	250 897	350 293
	3 959 314	3 448 570
À LONG TERME		
Immobilisations corporelles - note 4	7 184 685	7 357 334
Immobilisations incorporelles - note 5	176 281	288 115
	11 320 280	11 094 019
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs - note 6	1 106 128	1 268 009
Produits perçus par anticipation	2 171 794	1 871 645
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an - note 7	138 395	134 063
	3 416 317	3 273 717
À LONG TERME		
Dette à long terme - note 7	4 694 688	4 833 083
	8 111 005	8 106 800
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	2 527 883	2 678 303
NON AFFECTÉ	681 392	308 916
	3 209 275	2 987 219
	11 320 280	11 094 019

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Nathalie Dion,
Présidente de l'Ordre



Guy Simard
Président du comité d'audit

Évolution de l'actif net consolidée

exercice terminé le 31 mars 2018

	INVESTI EN IMMOBILISATIONS \$	NON AFFECTÉ \$	2018 \$	2017 \$
SOLDE AU DÉBUT	2 678 303	308 916	2 987 219	2 667 367
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(607 226)	829 282	222 056	319 852
Investissement en immobilisations	322 743	(322 743)	-	-
Remboursement de la dette à long terme	134 063	(134 063)	-	-
SOLDE À LA FIN	2 527 883	681 392	3 209 275	2 987 219

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Résultats consolidés

exercice terminé le 31 mars 2018

	2018 \$	2017 \$
PRODUITS		
Cotisations des membres	3 166 071	3 006 469
Exercice en société	91 955	85 363
Inscriptions au tableau des membres	37 468	47 304
Permis temporaires et autorisations spéciales	51 784	45 280
Examen des architectes du Canada	59 137	47 180
Inscriptions aux registres	213 456	176 625
Formation	347 737	244 563
Amendes disciplinaires	38 653	75 381
Contrôle de l'exercice illégal	10 421	29 500
Publicité	345 327	324 681
Congrès	-	175 141
Remise des permis	7 500	7 500
Cocktail des collaborateurs	3 000	3 000
Prix d'excellence en architecture - note 9	65 833	-
Autres commandites et contributions financières	98 585	1 500
Produits nets de placements	18 182	12 225
Autres produits	43 516	52 370
Revenus locatifs - 420 McGill	606 746	503 524
Total des produits	5 205 371	4 837 606

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Résultats consolidés (suite)
exercice terminé le 31 mars 2018

	2018 \$	2017 \$
CHARGES*		
Conseil d'administration, comités et présidence	329 719	299 912
Inspection professionnelle	776 099	438 367
Discipline	501 446	571 278
Conciliation, arbitrage et révision	31 238	4 744
Admission	271 663	230 094
Formation continue	434 992	310 331
Contrôle de l'exercice illégal	134 499	117 781
Liaisons - org. externes et affaires publiques	613 426	501 003
Communications et événements spéciaux	590 103	801 750
Congrès	40 753	168 234
Remise des permis	36 219	40 534
Cocktail des collaborateurs	18 943	21 468
Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour	32 111	53 164
Concours	52 566	29 991
Réglementation	10 856	4 184
Prix d'excellence en architecture - note 9	118 359	20 421
Aide à la pratique	125 882	171 879
Dépenses locatives – 420 McGill	668 902	532 306
Total des charges	4 787 776	4 317 441
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT DU BÂTIMENT	417 595	520 165
Amortissement du bâtiment	195 539	200 313
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	222 056	319 852

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.
* Pour renseignements supplémentaires, référez-vous aux pages 74 à 78.

Flux de trésorerie consolidés

exercice terminé le 31 mars 2018

	2018 \$	2017 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	222 056	319 852
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	423 512	445 596
Amortissement de l'immobilisation incorporelle	183 714	204 310
	829 282	969 758
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	233 724	97 792
Frais payés d'avance	99 396	(275 099)
Créditeurs	(161 881)	176 943
Produits perçus par anticipation	300 149	45 827
	471 388	45 463
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 300 670	1 015 221
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(250 863)	(2 014 532)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(71 880)	(163 376)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(322 743)	(2 177 908)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à terme	-	5 000 000
Remboursement du solde de prix d'achat	-	(450 000)
Remboursement de la dette à long terme	(134 063)	(3 030 979)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(134 063)	1 519 021
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	843 864	356 334
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	2 684 940	2 328 606
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	3 528 804	2 684 940

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

1 Statuts constitutifs et nature des activités

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec est la Loi sur les architectes (L.R.Q., chapitre A-21). L'Ordre des architectes du Québec (ci-après l'« Ordre ») est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'Ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds de l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec, ci-après nommé « Fonds ». De plus, l'Ordre doit contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession et pour l'architecture au Québec.

2 Méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'Ordre et de sa filiale détenue à 99,99 %, la Maison de l'architecture et du design S.E.C. Cependant, le Fonds n'est pas consolidé, mais des renseignements financiers sommaires le concernant sont présentés puisque les activités du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle ne sont pas de type similaire.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et le montant des produits et des charges pour la période visée.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation de leur valeur recouvrable nette. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée annuelle, sont constatées au prorata au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les produits provenant de l'examen des architectes du Canada et de la formation sont constatés à titre de produits lorsque les nouveaux examens et les cours ont eu lieu.

Les amendes disciplinaires et les produits de contrôle de l'exercice illégal sont constatés lorsqu'il y a une décision rendue par le conseil de discipline de l'Ordre ou par la Cour du Québec et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de communications, de publications et de commandites sont constatés lorsque le service est fourni.

L'Ordre comptabilise ses produits de location selon les modalités prévues aux ententes, au fur et à mesure de la prestation des services.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers consolidés.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les frais généraux sont attribués aux différentes activités, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata des charges de salaires et des charges sociales de chacune des activités.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquées ci-dessous.

	MÉTHODE	TAUX/DURÉE
Bâtiment – 420 McGill	Amortissement linéaire	2,5 %
Mobilier et équipement	Amortissement linéaire	10 ans
Ordinateurs et logiciels	Amortissement linéaire	4 ans
Site Internet	Amortissement linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	Durée du bail
Aménagements	Amortissement linéaire	Durée du bail

Bilan consolidé

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque les circonstances indiquent qu'ils ne contribuent plus à la capacité de l'organisme de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui sont associés aux actifs à long terme est inférieure à leur valeur comptable nette. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur ou sur son coût de remplacement. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine.

Le Fonds est un patrimoine d'affectation constitué à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur par l'Ordre (art. 86.1 du Code des professions).

L'actif du Fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de l'Ordre et est affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers consolidés de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires le concernant sont présentés à la note 8.

3 Comptes clients et autres créances

	2018 \$	2017 \$
Cotisations des membres	10 371	248 262
Formation	10 361	820
Amendes disciplinaires	26 911	47 168
Contrôle de l'exercice illégal	1 403	7 138
Communications et publications	65 840	67 990
Prix d'excellence	56	214
Examen des architectes du Canada	6 807	5 475
Divers	57 864	36 270
	179 613	413 337

4 Immobilisations corporelles

	2018			2017
	COÛT \$	AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	VALEUR COMPTABLE NETTE \$	VALEUR COMPTABLE NETTE \$
Terrain - 420 McGill (a)	1 402 401	-	1 402 401	1 402 401
Bâtiment - 420 McGill (a)	5 320 210	644 743	4 675 467	4 645 798
Améliorations locatives	795 479	351 396	444 083	523 631
Aménagements	750 148	331 375	418 773	491 257
Mobilier et équipement	220 156	131 436	88 720	99 472
Ordinateurs et logiciels	800 828	645 587	155 241	194 775
	9 289 222	2 104 537	7 184 685	7 357 334

5 Immobilisations incorporelles

	2018			2017
	COÛT \$	AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	VALEUR COMPTABLE NETTE \$	VALEUR COMPTABLE NETTE \$
Site Internet	967 636	791 355	176 281	288 115

6 créiteurs

	2018 \$	2017 \$
Comptes fournisseurs	532 744	430 428
Taxes à payer	264 581	461 774
Vacances à payer	111 930	77 735
Salaires et charges sociales à payer	76 029	179 051
Autres	120 844	119 021
	1 106 128	1 268 009

7 Dette à long terme

	2018 \$	2017 \$
Emprunt à terme amorti sur une durée de 25 ans, d'un maximum autorisé de 5 000 000 \$, garanti par une hypothèque de 1^{er} rang de 4 500 000 \$ grevant l'immeuble situé au 420 McGill, ainsi que sur l'universalité des biens meubles actuels et futurs de cet immeuble, y compris les comptes à recevoir, les inventaires, l'équipement, les droits incorporels et la machinerie reliés à l'exploitation de cet immeuble, taux préférentiel plus 1,35 % (3,21%), remboursable mensuellement par versement de 24 196 \$, échéant en décembre 2021.	4 833 083	4 967 146
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	(138 395)	(134 063)
	4 694 688	4 833 083

LES VERSEMENTS EN CAPITAL S'ÉTABLISSENT APPROXIMATIVEMENT COMME SUIV : \$	
2019	138 395
2020	142 870
2021	147 489
2022	113 737
Par la suite	4 290 592

8 Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers audités du Fonds au 31 décembre 2017, lesquels sont présentés distinctement. Prendre note que les états financiers du Fonds sont audités par Mallette S.E.N.C.R.L.

	31 DÉCEMBRE 2017 \$	31 DÉCEMBRE 2016 \$
Total de l'actif	92 145 986	84 775 813
Total du passif	68 032 382	64 631 225
Surplus	24 626 736	20 220 770
Revenus		
Primes nettes	16 871 655	15 492 305
Placements	872 014	1 222 727
Dépenses	13 414 090	12 973 104
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	8 252 655	7 233 950
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(7 365 308)	(8 246 406)

Selon l'avis de l'actuaire du Fonds, le montant du passif des polices nets des sommes à recouvrer auprès des réassureurs constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers du Fonds.

72

9 Prix d'excellence en architecture

Les Prix d'excellence en architecture sont sur un cycle de deux ans.

	2018 \$	2017 \$
Produits	65 833	-
Charges	118 359	20 421
	(52 526)	(20 421)

10 Gestion du capital

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'Ordre gère son capital principalement par la facturation de cotisations aux membres. De plus, une part importante de la gestion de son capital est dédiée à la protection du public et à la prestation de services aux membres.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'Ordre peut être amené à modifier les charges prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

11 Engagements contractuels

L'Ordre s'est engagé, auprès de la Maison de l'architecture et du design, en vertu d'un contrat de location échéant en 2019, à verser pour des locaux une somme de 56 936 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 56 936 \$ en 2019.

12 Éventualités

Au cours des exercices précédents, une action en dommages a été intentée contre le syndic et le syndic-adjoint pour un montant de 325 000 \$ plus intérêts et les dépenses. Cette somme était solidairement réclamée à l'Ordre des architectes du Québec. Cette cause a été réglée hors cour au courant de l'exercice terminé au 31 mars 2018. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers puisque l'OAQ est couvert par une assurance responsabilité.

13 Politique de gestion des risques financiers

Risques et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs et à sa dette à long terme.

Les fournisseurs sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes clients et autres créances.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et n'a pratiquement jamais eu de mauvaise créance.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. En date de fin d'exercice, l'organisme assume certaines dettes à long terme comportant des taux d'intérêts variables. Par conséquent, il encourt un risque de taux d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel.

Renseignements supplémentaires consolidés

exercice terminé le 31 mars 2018

	2018 \$	2017 \$
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ		
Conseil d'administration, comités et présidence		
Allocations de présence des membres du conseil d'administration, des comités et de la présidence	42 526	32 827
Salaires et charges sociales	89 292	82 802
Honoraires	42 376	24 649
Frais de représentation, de repas et de déplacement	40 555	33 706
Autres frais directs	13 731	17 311
Quote-part des frais généraux	101 239	108 617
	329 719	299 912
Inspection professionnelle		
Allocations de présence	8 565	7 003
Salaires et charges sociales	353 416	160 171
Honoraires	10 842	62 943
Frais de représentation, de repas et de déplacement	9 560	16 218
Autres frais directs	5 469	2 061
Quote-part des frais généraux	388 247	189 971
	776 099	438 367
Discipline		
Allocations de présence	2 438	1 475
Salaires et charges sociales	202 953	183 585
Honoraires	71 030	133 029
Frais de représentation, de repas et de déplacement	1 861	3 911
Autres frais directs	3 916	8 941
Quote-part des frais généraux	219 248	240 337
	501 446	571 278
Conciliation, arbitrage et révision		
Allocations de présence	1 425	540
Salaires et charges sociales	9 047	46
Honoraires	7 658	2 877
Frais de représentation, de repas et de déplacement	2 025	695
Autres frais directs	2 039	540
Quote-part des frais généraux	9 044	46
	31 238	4 744

	2018 \$	2017 \$
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ (SUITE)		
Admission		
Allocations de présence	6 063	6 571
Salaires et charges sociales	115 034	92 406
Honoraires	7 427	61
Frais de représentation, de repas et de déplacement	8 862	6 294
Autres frais directs	6 581	6 806
Quote-part des frais généraux	127 696	117 956
	271 663	230 094
Formation continue		
Allocations de présence	-	1 040
Salaires et charges sociales	92 293	61 062
Honoraires	180 568	129 062
Frais de représentation, de repas et de déplacement	32 460	19 637
Autres frais directs	26 181	21 005
Quote-part des frais généraux	103 490	78 525
	434 992	310 331
Contrôle de l'exercice illégal		
Salaires et charges sociales	45 245	43 504
Honoraires	35 675	16 807
Frais de représentation, de repas et de déplacement	1 264	1 366
Autres frais directs	1 971	737
Quote-part des frais généraux	50 344	55 367
	134 499	117 781
Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques		
Salaires et charges sociales	94 470	124 734
Honoraires	132 111	79 330
Frais de représentation, de repas et de déplacement	51 765	34 888
Contributions et autres frais directs	234 473	98 733
Quote-part des frais généraux	100 607	163 318
	613 426	501 003
Communications et événements spéciaux		
Salaires et charges sociales	147 485	239 036
Honoraires	178 970	195 050
Frais de représentation, de repas et de déplacement	7 441	3 693
Autres frais directs	89 435	78 121
Quote-part des frais généraux	166 772	285 850
	590 103	801 750

	2018 \$	2017 \$
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ (SUITE)		
Congrès		
Salaires et charges sociales	18 778	22 419
Honoraires	65	51 193
Frais de représentation, de repas et de déplacement	939	51 769
Autres frais directs	743	12 701
Quote-part des frais généraux	20 228	30 152
	40 753	168 234
Remise des permis		
Salaires et charges sociales	2 881	5 289
Honoraires	15 506	16 517
Frais de représentation, de repas et de déplacement	4 654	4 863
Autres frais directs	9 492	6 946
Quote-part des frais généraux	3 686	6 919
	36 219	40 534
Cocktail des collaborateurs		
Salaires et charges sociales	2 863	3 774
Honoraires	5 479	5 477
Frais de représentation, de repas et de déplacement	4 915	3 959
Autres frais directs	2 077	3 331
Quote-part des frais généraux	3 609	4 927
	18 943	21 468
Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour		
Honoraires	9 228	11 002
Frais de représentation, de repas et de déplacement	383	498
Contributions et autres frais directs	22 500	41 664
	32 111	53 164
Concours		
Allocations de présence	6 632	1 713
Salaires et charges sociales	12 791	7 948
Honoraires	17 035	9 300
Frais de représentation, de repas et de déplacement	1 546	879
Autres frais directs	325	-
Quote-part des frais généraux	14 237	10 151
	52 566	29 991

	2018 \$	2017 \$
DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ (SUITE)		
Réglementation		
Salaires et charges sociales	-	-
Honoraires	9 792	4 125
Frais de représentation, de repas et de déplacement	-	59
Autres frais directs	1 064	-
Quote-part des frais généraux	-	-
	10 856	4 184
Prix d'excellence en architecture		
Salaires et charges sociales	12 429	7 775
Honoraires	58 559	-
Frais de représentation, de repas et de déplacement	8 930	121
Autres frais directs	23 837	1 500
Quote-part des frais généraux	14 604	11 025
	118 359	20 421
Aide à la pratique		
Salaires et charges sociales	44 386	37 155
Honoraires	27 254	83 139
Frais de représentation, de repas et de déplacement	2 133	2 188
Autres frais directs	2 907	1 600
Quote-part des frais généraux	49 202	47 797
	125 882	171 879
Dépenses locatives – 420 McGill		
Frais d'entretien	183 900	123 877
Taxes et assurance	229 979	186 147
Frais administratifs	56 105	35 297
Intérêts sur le solde de prix d'achat	-	-
Honoraires professionnels	1 265	3 845
Frais de locations et autres	-	488
Frais de représentation	68	1 502
Salaires, jetons et charges sociales	20 637	11 908
Commissions de location	11 867	18 213
Amortissement des immobilisations corporelles	204 627	203 323
Intérêts sur la dette à long terme	155 940	149 663
Mauvaises créances	-	(1 760)
Intérêts et frais bancaires	53	116
	864 441	732 619
	4 983 315	4 517 754

	2018 \$	2017 \$
DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX (NON AUDITÉ)		
Frais généraux		
Salaires	487 205	422 236
Charges sociales	77 658	70 485
Frais de poste et télécommunications	28 837	31 123
Fournitures de bureau	41 953	42 922
Taxes	3 412	2 718
Assurances	15 453	15 926
Entretien et réparations	13 192	26 573
Location d'équipement et contrats de service	17 293	15 951
Loyer	-	42 131
Honoraires professionnels	121 938	111 508
Frais de représentation, de repas et de déplacement	28 338	23 250
Frais bancaires et autres	134 376	99 551
Amortissement du mobilier et de l'équipement	12 256	10 523
Amortissement des aménagements	79 548	78 749
Amortissement des ordinateurs et des logiciels	127 081	153 001
Amortissement du site Internet	183 714	204 310
	1 372 254	1 350 957
Répartition des frais généraux		
Conseil d'administration, comités et présidence	101 239	108 617
Inspection professionnelle et aide à la pratique	388 247	189 971
Discipline	219 248	240 337
Conciliation, arbitrage et révision	9 044	46
Admission	127 696	117 956
Formation continue	103 490	78 525
Contrôle de l'exercice illégal	50 344	55 367
Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques	100 607	163 318
Communications et événements spéciaux	166 772	285 850
Congrès	20 228	30 152
Remise des permis	3 686	6 919
Cocktail des collaborateurs	3 609	4 927
Concours	14 237	10 151
Prix d'excellence en architecture	14 604	11 025
Aide à la pratique	49 203	47 796
	1 372 254	1 350 957

Maison des étudiants de l'École de technologie supérieure
(ÉTS), Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes
Prix d'excellence en architecture 2017, Prix du public
Photo: Stéphane Brugger



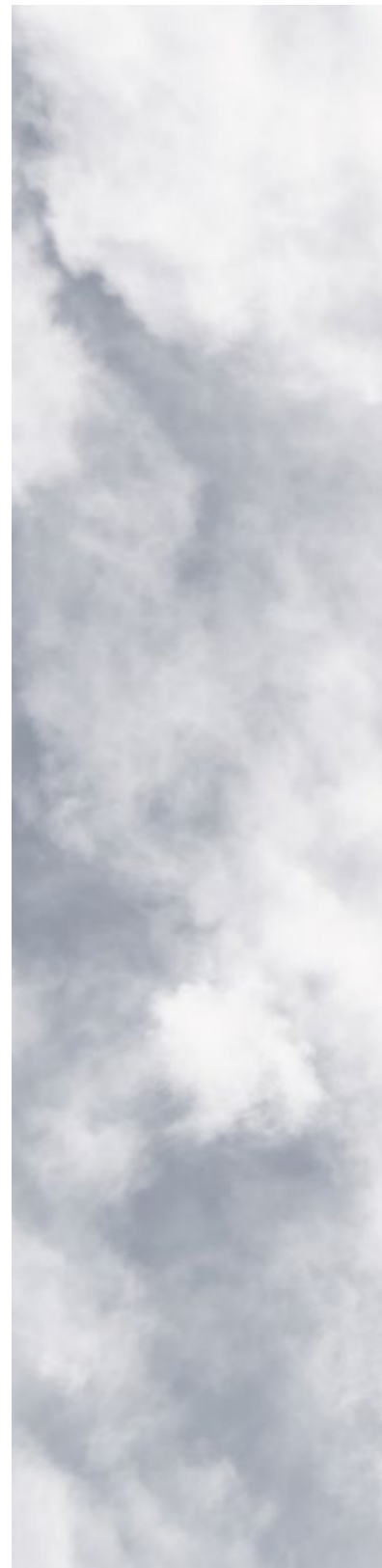
ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

420, rue McGill, bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 2G1
514-937-6168 1-800-599-6168

Édition Christine Lanthier
Révision Christine Dufresne
Correction d'épreuves Stéphanie Lessard
Direction artistique Amélie Beaulieu



Maison de la littérature, Chevalier Morales architectes
Grand prix d'excellence en architecture 2017,
Prix d'excellence en architecture 2017,
catégorie Bâtiments culturels
Photo: Chevalier Morales architectes



**Un environnement bâti de qualité,
ça profite à tous**



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC